



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Année 2014

Bilan d'activité des services de l'État dans le Val-d'Oise



Préfecture du Val-d'Oise

CS 20 105 – 5, avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01.34.20.95.95 Site internet : <http://www.val-doise.gouv.fr>

L'année 2014 a été marquée par une forte mobilisation des services de l'État en faveur du développement économique du territoire et de la lutte pour l'emploi.

Les mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité déclinées au niveau départemental ont créé des conditions favorables à la croissance de l'activité des entreprises et à la création d'emplois.



La protection des personnes et des biens, l'aménagement équilibré du territoire, la cohésion sociale et la qualité du service rendu au public sont restés au centre des priorités d'intervention de l'État dans le département du Val-d'Oise.

Ce rapport d'activité présente les principales actions conduites en 2014 par les services de l'État. Il vient ainsi témoigner de la diversité des champs d'intervention de l'action publique et de la qualité des partenariats établis avec les acteurs majeurs du territoire que sont les élus territoriaux, les acteurs économiques, les partenaires sociaux et le monde associatif.

Ce bilan met également en exergue l'implication constante des agents de l'État dans le département pour servir au mieux les intérêts des concitoyens et des usagers du service public. Je tiens à les en remercier.

La mobilisation des services de l'Etat restera constante en 2015 avec comme priorités d'action :

- rester mobiliser en faveur de l'égalité et de la citoyenneté ;*
- conduire la réforme territoriale ;*
- favoriser l'accès à l'emploi ;*
- arrêter la nouvelle programmation des contrats de ville.*

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Préfet du Val-d'Oise

Yannick Blanc

SOMMAIRE

GARANTIR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Lutter contre la délinquance	4
Garantir la sécurité routière	6
Organiser la gestion et la communication de crise	7
Perpétuer le devoir de mémoire	9

MODERNISER L'ÉTAT ET ASSURER LA QUALITE DE SERVICE

Optimiser la qualité du service rendu au public et l'activité de délivrance des titres	10
Rationaliser et mutualiser les moyens	14

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES

Accompagner le développement durable des territoires	15
Assurer les relations avec les collectivités territoriales	25
Organiser les élections et suivre les affaires juridiques	27

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Accompagner et financer la rénovation urbaine et le logement social	29
Développer l'éducation artistique et culturelle dans les zones prioritaires	33
Lutter pour l'égalité des chances et contre les discriminations	34
Assurer l'accueil des gens du voyage	38
Rendre accessibles les établissements recevant du public	39

PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'INNOVATION ET SOUTENIR L'EMPLOI

Soutenir le développement économique	40
Soutenir la recherche et l'innovation des entreprises et de l'enseignement supérieur	41
Soutenir l'emploi	42
Soutenir l'activité agricole et forestière	46

PROTEGER LES CONSOMMATEURS ET ASSURER LA SECURITE SANITAIRE

Assurer la veille sanitaire	48
Protéger et informer les consommateurs	49
Assurer la sécurité sanitaire	51

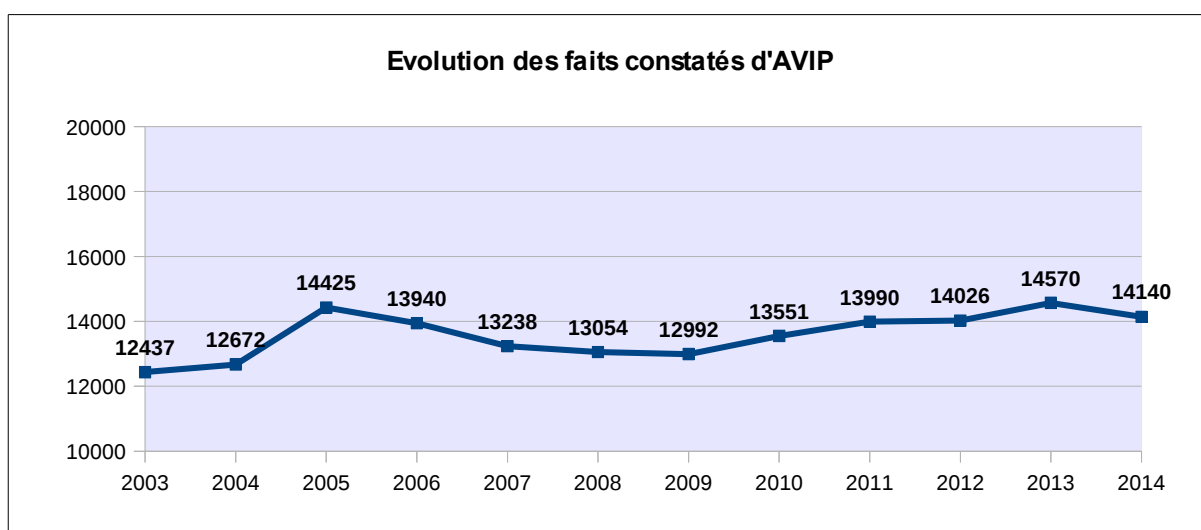
GARANTIR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

I – Lutter contre la délinquance

1) *Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)*

Le chiffre global des AVIP est obtenu par l'addition des menaces de violences, des violences physiques crapuleuses et non crapuleuses ainsi que des violences sexuelles.

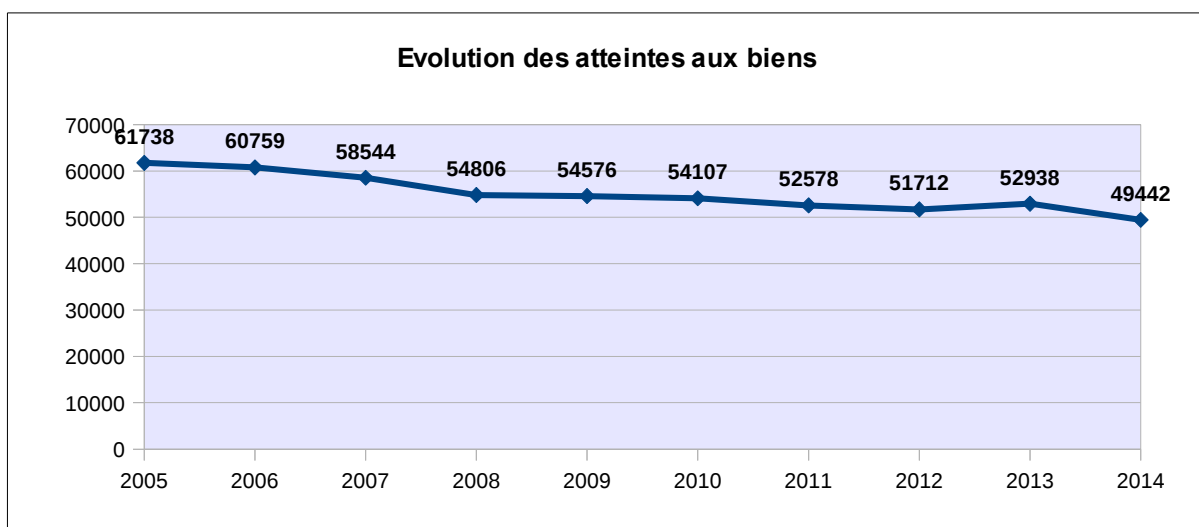
Les violences physiques crapuleuses ont diminué de 12,68 % (- 602 faits) par rapport à 2013 alors que les violences physiques non crapuleuses (sans motif de vols) ont augmenté de 3,25 % (+ 204 faits).



2) *Les atteintes aux biens*

Les principales atteintes aux biens sont les vols avec violence avec ou sans arme à feu, les vols à main armée, incendies volontaires

de biens publics ou privés, les dégradations ou destructions de biens publics ou privés.



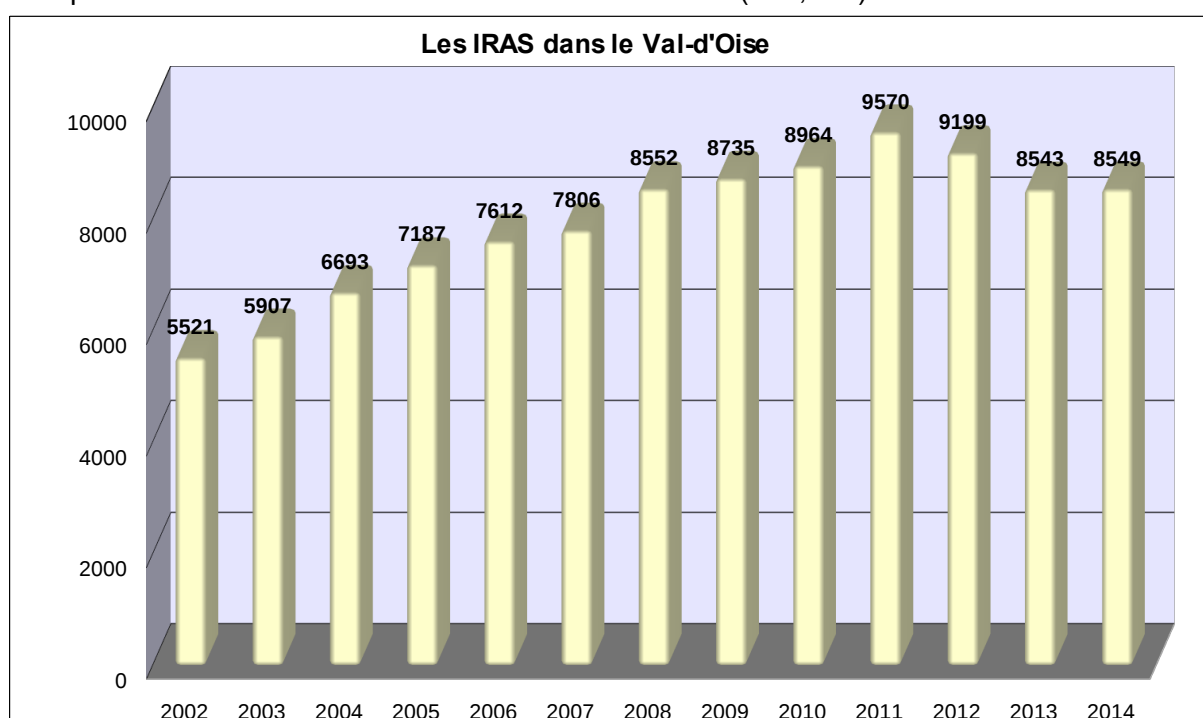
	2013	2014	Evolution 2013-2014
Atteintes aux biens	52 938	49 442	- 6,6 %
*dont vols à main armée	190	130	- 31,6 %
*dont vols de véhicules	7 844	7 706	- 1,8 %
*dont cambriolages	7 269	7 249	- 0,3 %

Il est à noter que les vols sans violence diminuent de 8,5 % par rapport à 2013.

3) L'activité des services de police et de gendarmerie

Les infractions révélées par l'activité des services (IRAS) sont les crimes et délits découverts à l'initiative des services, sans plainte préalable.

Le nombre d'infractions révélées par l'activité des services par rapport à 2013 reste stable après un fort accroissement constaté de 2002 à 2011 (+54,8 %).



4) Le déploiement de la vidéo-protection dans le Val-d'Oise

L'installation de ces systèmes de surveillance ne cesse de progresser depuis l'adoption de la loi du 24 janvier 2006 relative à la vidéo-protection.

En 2014, la préfecture du Val-d'Oise a délivré **438 autorisations d'exploitation**, contre 216 en 2013 dont :

- 199 demandes initiales ;
- 145 demandes de renouvellement ;
- 94 demandes de modification.

77 communes disposent aujourd'hui d'un système de vidéo-protection installé sur la voie publique (+ 10 communes par rapport à 2013) totalisant 1 667 caméras.



Dans le département, 59 gares sur 69 (soit 85 % des gares) disposent actuellement d'un équipement de vidéo-protection et 6 entreprises de transports par bus mettent en œuvre des caméras de vidéo-protection.

II – Garantir la sécurité routière

1) L'accidentologie

	2013	2014	Evolution 2013-2014
Nombre de tués sur les routes	29	26	- 10,34 %
Piétons	9	7	- 22,2 %
Vélos	0	1	
Deux roues motorisées	11	9	- 18,2 %
Véhicules légers	9	9	

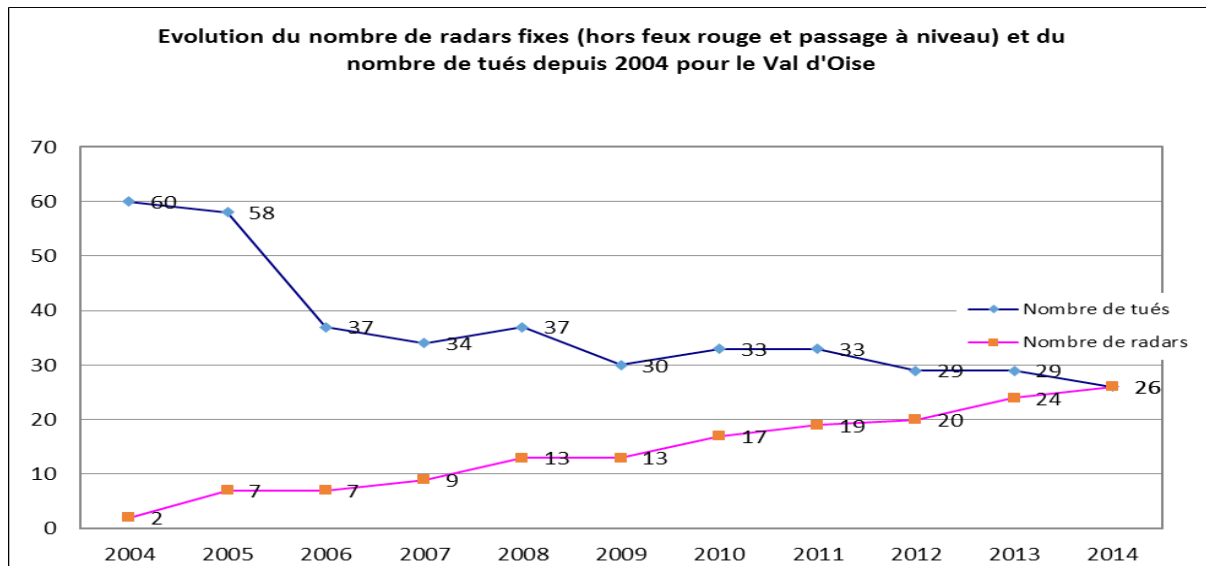
1 266 accidents corporels ont été constatés (1 196 en 2013) occasionnant 1 507 blessés (1 357 en 2013), soit une augmentation de 5,8 % pour les accidents et 11 % pour les blessés. La tranche d'âge des 25-64 ans est la plus touchée avec 15 décès (60% des victimes). 48% des accidents survenus sont survenus en ville.

2) Les dispositifs de contrôle et sanction automatisés

Le département du Val-d'Oise dénombre 21 radars fixes, 4 radars vitesse discriminants, 30 radars de feux rouges 6 radars vitesse embarqués ainsi que 3 radars mobile-mobile (+ 2 radars par rapport à 2013), 10 radars pédagogiques (- 17 radars par rapport à 2013), 1 radar tronçon et 1 radar passage à niveau.

En 2014,

- 49 009 infractions ont été constatées pour le franchissement d'un feu rouge (- 2 407 infractions par rapport à 2013) ;
- 216 048 infractions ont été relevées par les radars fixes pour excès de vitesse (+ 27 378 infractions par rapport à 2013) ;
- 154 875 infractions ont été relevées par des radars mobiles et embarqués.



3) L'alcoolémie et les stupéfiants

	2013	2014	Evolution 2013-2014
Nombre de dépistages de stupéfiants	1 796	2 069	+ 15,2 %
*nombre de dépistages positifs	660	779	+ 29,8 %
Nombre de dépistages d'alcoolémie	75 649	73 587	- 2,7 %
*nombre de dépistages positifs	2 723	2 932	+ 7,7 %

4) Les examens du permis de conduire



Le bureau de l'éducation routière (BER) de la DDT du Val-d'Oise a en charge les examens du permis de conduire. Le département compte 4 centres (3 centres en 2013) :

- Cergy ;
- Argenteuil ;
- Gonesse ;
- Beaumont-sur-Oise (centre secondaire).

En 2014, le BER a réalisé 66 623 examens sur l'ensemble des catégories : code, conduite automobile, poids lourds et moto (66 395 examens en 2013).

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont déchargés des examens de l'épreuve

théorique générale (code), afin de consacrer plus de temps aux épreuves pratiques automobiles avec pour objectif la réduction des délais d'attente.

Les inspecteurs ont été remplacés par des réservistes de la police et de la gendarmerie de juillet 2014 à fin février 2015, puis par des agents publics. En 2016, ces examens seront externalisés et confiés à un opérateur privé.

Depuis le 19 janvier 2015, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont équipés de tablettes numériques pour la transmission des résultats d'examens de conduite.

La communication des résultats est maintenant adressée par mail aux auto-écoles et aux candidats, avec un message SMS pour avertir de cet envoi.

III – Organiser la gestion et la communication de crise

1) La planification de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC)

Le dispositif électro-secours est actuellement en cours de révision.

➤ Les dispositions spécifiques ORSEC

Il est à relever :

- l'élaboration et l'approbation en cours du dispositif spécifique ORSEC risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC), testé lors d'un exercice zonal sur le site de l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin en novembre 2013 ;
- la finalisation du dispositif spécifique distribution des comprimés d'iodure de potassium ;

➤ Les plans particuliers d'intervention (PPI)

Le département du Val-d'Oise accueille 4 sociétés classées « SEVESO » seuil haut. Ces entreprises nécessitent un PPI dont la révision intervient tous les 3 ans et font l'objet d'exercices.

À ce titre, sont à relever :

- la finalisation en cours du PPI relatif à la société de Cartoucherie NCS à Surveilliers. Ce site a fait l'objet d'un exercice cadre de validation en décembre 2014 ;

- la relance et l'accompagnement des acteurs pour l'élaboration des plans de continuité d'activité (PCA) (23 reçus sur 63 demandes) dans le cadre du plan Pandémie ;
- la révision et l'approbation du dispositif transports de matières dangereuses par arrêté préfectoral du 2 octobre 2014.

– la révision et l'approbation du PPI interdépartemental (95/60/27) relatif à la société STORENGY par arrêté préfectoral du 10 juillet 2014.

2 nouveaux PPI sont à élaborer pour l'année 2015 après la publication d'un arrêté préfectoral. Ils concernent l'aire de Vémars et l'usine de production d'eau potable de Méry-sur-Oise.

2) La préparation à la gestion de crise

➤ Les exercices de sécurité civile réalisés en 2014

Intitulé de l'exercice	Thématique	Type	Date	Objectifs
Exercice formation CIP	Communication	Cadre	Du 25/03/14 au 26/03/14	Former les opérateurs de la CIP
Exercice Electro-secours	Réseau électrique	Cadre	08/04/14	Tester la disposition spécifique ORSEC en cours de révision
Exercice à la maison d'arrêt du Val-d'Oise	Sécurité publique/ Défense	Cadre/ Terrain	18/06/14	Tester la coordination inter-services en cas d'événements multiples au sein d'un site sensible
Exercice « nombreuses victimes (NOVI) » à la base de loisirs de Cergy-Pontoise	Sécurité publique/ NOVI	Terrain	23/06/14	Tester le NOVI en cours de révision dans un contexte de menace de la sûreté publique dans le cadre d'un grand rassemblement
Exercice EDWIGE-Usine d'eau potable de Méry-sur-Oise	Défense	Cadre/ terrain	16/10/14	Tester le PPP approuvé en décembre 2013
Exercice IODE	Sanitaire	Terrain	20/11/14	Tester le schéma de distribution des comprimés d'iodure de potassium
Exercice PPI NCS	Risque technologique	Cadre	15/12/14	Tester le PPI en cours de révision Associer les communes de Survilliers et Saint Witz

➤ L'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde (PCS)

Le SIDPC accompagne les communes dans l'élaboration de leur PCS au travers d'actions individuelles et collectives. Une réunion d'information sur les PCS a été organisée le 9 septembre 2014. Une réorganisation de l'information disponible sur le site internet de la préfecture a parallèlement été effectuée.



PCS	2013	2014
Nombres de communes soumises à PCS	121	121
Nombre de communes ayant élaboré un PCS	75	78
Dont communes soumises à obligation	75	77
Nombre de communes dont le PCS est en cours d'élaboration	45	43
Taux d'élaboration des PCS par les communes soumises à obligation	61,9 %	63,6 %

➤ La formation des opérateurs de la cellule d'information du public (CIP)

En 2014, 12 personnes ont intégré le vivier d'opérateurs de la CIP, dont 8 bénévoles des associations de sécurité civile (association départementale de protection civile et croix rouge française) et ont reçu une formation.

CIP	2013	2014
Nombre d'opérateurs CIP	32	38
<i>dont personnel de la préfecture hors SIDPC</i>	5	6
<i>Dont bénévoles d'associations de sécurité civile</i>	N/A	8

IV – Perpétuer le devoir de mémoire

1) En matière de solidarité

Dans le cadre du 70^{ème} anniversaire de la seconde guerre mondiale, le service départemental de l'office national des anciens combattants (ONAC) a participé au financement du

2) L'activité « Mémoire »

L'activité « mémoire » s'est organisée autour de 8 événements majeurs :

- le concours national de la résistance et de la déportation, avec une remise des prix en préfecture le 14 mai 2014 (117 lauréats contre 72 en 2013) ;
- le concours scolaire du centenaire « les petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants » ;
- le vernissage de l'exposition « parcours de harkis et de leurs familles » le 25 septembre 2014 à Sannois (participation de 120 personnes) ;
- le vernissage de l'exposition « les forces de la liberté » le 9 octobre 2014 dans la salle des fêtes de Magny-en-Vexin à l'issue de la journée solidarité du monde combattant ;
- la cérémonie d'hommage au Maréchal Joffre dans le cadre de l'opération « 100 villes, 100 drapeaux, 100 héros » le 6 septembre

voyage « à la rencontre du vétéran américain Carver Mc Griff » sur les plages du Débarquement en Normandie le 3 juin 2014 (60 enfants de l'école Le grand Saule de la Roche-Guyon).

2014 à Domont ;

- le prêt du fond documentaire « la grande guerre » réalisé par l'ONAC pour l'exposition « Mémoires de la Grande Guerre » organisée à Ermont du 11 au 23 octobre 2014 ;
- l'opération « la libération du Vexin et le rôle des alliés » organisée par le SD ONAC avec l'association des anciens combattants franco-américains le 19 mai 2014, dans le cadre du 70^{ème} anniversaire de la seconde guerre mondiale, au profit de 35 enfants de l'école Le Grand Saule de la Roche-Guyon (démonstration de matériels américains, hommes en uniforme...) ;
- la rencontre-débat « des anciens d'Indochine » organisée le 30 avril 2014 à Corneilles-en-Parisis dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de la fin des guerres de la France en Indochine (70 collégiens + 80 adultes présents).



Action mémoire auprès d'élèves de la Roche-Guyon



Remise des prix du concours national de la résistance et de la déportation - 14 mai 2014

MODERNISER L'ÉTAT ET ASSURER LA QUALITE DE SERVICE

I – Optimiser la qualité du service rendu au public et l'activité de délivrance des titres

1) L'accueil du public et délivrance de titres

a) La mission d'accueil à travers ses différents vecteurs

<p>Site Internet des services de l'État dans le Val-d'Oise</p> 	<p>L'accueil téléphonique</p> 	<p>L'accueil physique</p> 
<p>Avec 691 389 connexions, la fréquentation du site internet progresse de 42 % par rapport à 2013. En 2014 a été mis en place le « module d'accueil des étrangers » : un ensemble de fiches conçues par le ministère, complétées par des informations sur les modalités d'accueil des étrangers au niveau local. Depuis fin 2013, le serveur vocal interactif de la préfecture incite l'utilisateur à utiliser ce canal pour les renseignements généraux sur les démarches, afin de recentrer l'accueil téléphonique sur des renseignements personnalisés.</p>	<p>Mis en place depuis plusieurs années, le SART donne aux usagers des informations personnalisées concernant les différents titres. En 2014, le SART a répondu à 115 875 appels sur 136 068 reçus. Une réflexion engagée depuis 2013 sur l'amélioration de cet accueil a permis de réduire le taux d'appels perdus au SART par une meilleure information en amont (le nombre d'appels entrants est moins élevé) et une réponse plus courte et plus efficace. Le taux d'appels perdus a fortement diminué, passant à 15 % en 2014 contre 21 % en 2013.</p>	<p>492 046 visiteurs ont été reçus sur les différents sites du Val-d'Oise.</p>

b) Les titres délivrés

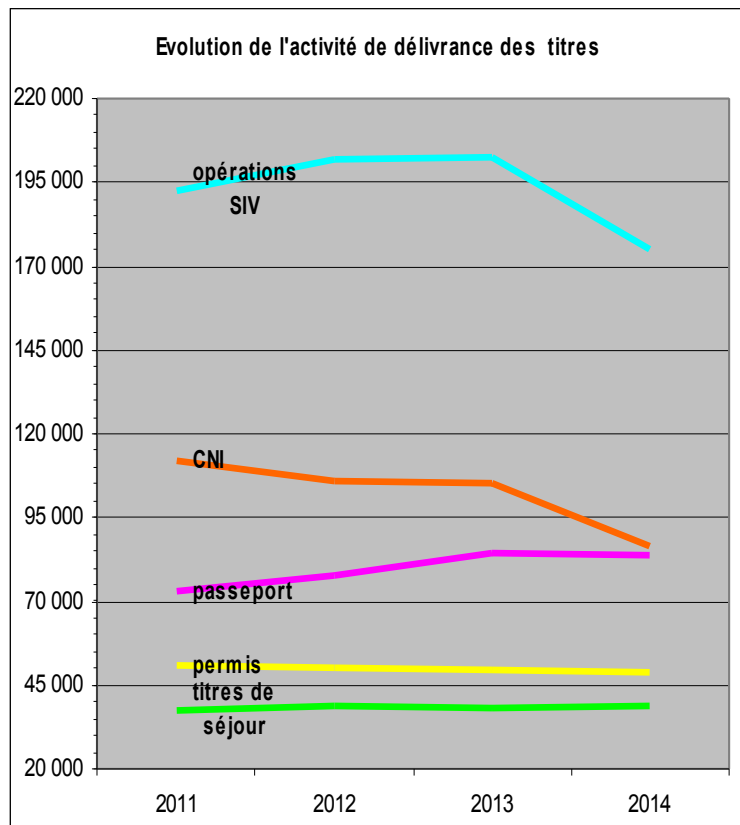
➤ Evolution du volume d'activité

Par rapport à 2013, on constate une réduction du nombre de titres délivrés, à l'exception des titres de séjour. La diminution est particulièrement marquée concernant les cartes d'identité (au 1^{er} janvier 2014, la durée de la carte d'identité a été portée à 15 ans), ainsi que pour les opérations liées aux immatriculations.

En revanche, le nombre de titres de séjour délivrés, le nombre de refus et obligations de quitter le territoire français (OQTF), le nombre de décisions en matière de naturalisation, et dans une moindre mesure, le nombre de demandes d'asile instruites augmentent.

	2011	2012	2013	2014
CNI	111 634	105 597	105 323	86 720
passport	73 204	77 678	84 127	83 516
permis	50 893	50 052	49 608	48 531
Opérations SIV	192 242	202 112	202 243	175 296
titres de séjour	37 612	38 762	38 170	38 783
naturalisations	4 568	3 632	2 994	3 034
demandes d'asile	1385	1193	1421	1424
refus +OQTF	2942	2228	2634	2694

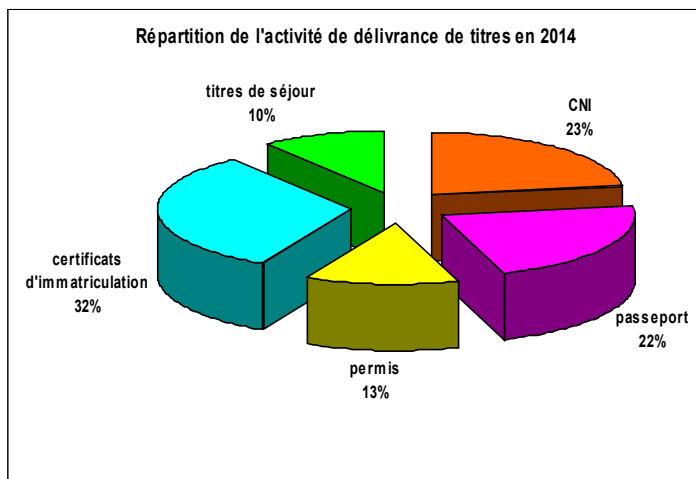
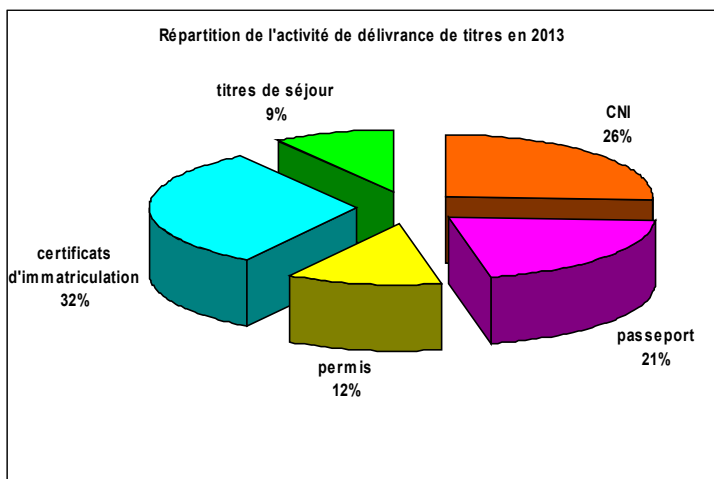
	Evolution 2012/2013	Evolution 2013/2014
CNI	-0,3%	-17,7%
passport	8,3%	-0,7%
permis	-0,9%	-2,2%
opération SIV	0,1%	-13,3%
titres de séjour	-1,5%	1,6%
naturalisation	-17,6%	1,3%
demandes d'asile	19,1%	0,2%
refus +OQTF	18,2%	2,3%



➤ Répartition de l'activité de délivrance de titres

Comme en 2013, les certificats d'immatriculation représentent le plus grand nombre de titres délivrés par la préfecture et les sous-préfectures. Viennent ensuite les cartes d'identité et les passeports puis les permis de conduire

et les titres de séjour. Cependant, la part d'activité des cartes d'identité diminue au profit des passeports, des permis de conduire et des titres de séjour.



➤ Résultats qualitatifs

Le temps d'attente sur place ou le délai d'instruction d'une demande en différé constituent un élément qualitatif essentiel pour l'utilisateur. À partir des objectifs nationaux ou locaux

concernant les principales démarches, les délais sont analysés régulièrement et communiqués aux utilisateurs sur le site internet et par affichage dans les locaux.

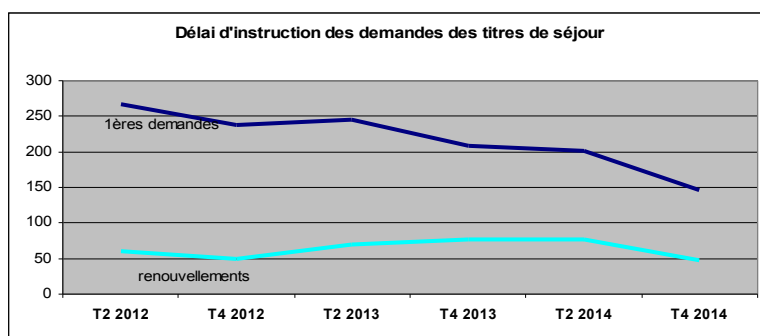
Démarche		Objectif national	Résultat 2014	
	Cartes d'identité	10 jours	8 jours	
	Passeports	7 jours	8 jours	
	Permis de conduire	13 jours	17 jours	
	Immatriculations <i>sur place</i>	45 minutes	37 minutes	
	Immatriculations <i>en différé</i>	7 jours	3 jours	
	Titres de séjour <i>1^{ère} demande</i>	90 jours	186 jours	
	Titres de séjour <i>renouvellement</i>	30 jours	67 jours	
	Naturalisations	150 jours	241 jours	

Depuis la centralisation en préfecture de la délivrance des passeports au 1^{er} avril 2014, le délai d'instruction de ce titre ne respecte pas totalement l'objectif. En effet, la réduction des effectifs consacrés à cette mission, corollaire de la centralisation, n'a pas été immédiatement compensée par la mise en place d'une nouvelle organisation destinée à permettre d'améliorer l'efficacité, notamment avant l'été, période où l'afflux des demandes est important.

L'année 2014 constitue également une phase de mise en œuvre d'une réforme pour le service des permis de conduire. En effet,

depuis septembre 2013, le système des permis de conduire a été adapté pour répondre aux obligations fixées par la réglementation européenne. Le nouveau processus externalise la fabrication matérielle des permis de conduire auprès de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) et rend nécessaire un double passage d'une partie des usagers au guichet. Pour le service, il induit de nouvelles tâches et augmente le temps de saisie des dossiers. Une adaptation de l'organisation afin de gagner en efficacité a été recherchée tout au long de l'année, permettant d'atteindre l'objectif national en fin d'année.

Le délai d'instruction des demandes de titres de séjour reste supérieur à l'objectif fixé au niveau national. Cependant, un plan d'action d'amélioration est mis en œuvre depuis 2012 et se traduit par une réduction régulière des délais d'instruction.



La dégradation du délai d'instruction des demandes de naturalisation résulte d'un travail d'épuration des stocks : le stock a diminué de 19 % entre la fin du 1^{er} semestre et la fin du 2^e semestre 2014.

2) La démarche qualité et les actions d'amélioration



Engagées depuis 2007 dans la démarche Qualipref, la préfecture et les sous-préfectures d'Argenteuil et de Sarcelles ont obtenu le maintien de leur certification lors des audits réalisés en fin d'année par l'AFNOR. La préfecture sollicite une certification Qualipref 2.0 en 2015.

a) La satisfaction de l'utilisateur

Au cœur de la démarche, la satisfaction de l'utilisateur est mesurée par le biais des enquêtes de satisfaction sur l'accueil réalisées chaque année :

- **une enquête sur l'accueil physique** réalisée dans chacun des sites qui permet, à travers un échange en contact direct avec l'utilisateur, d'identifier un taux de satisfaction globale sur la qualité de l'accueil.



Cergy
89%



Argenteuil
93%



Sarcelles
98%

L'enquête permet également de mesurer la satisfaction sur des critères plus précis tels que

b) Les audits de certification

Parmi les points forts relevés lors des audits, souvent partagés par les trois sites, on peut citer :

- le professionnalisme des agents et leur sens du service public ;
- la présence des agents volontaires du service civique ;
- la qualité de l'outil de suivi des formations ;

l'accueil des personnes à mobilité réduite, la courtoisie des agents d'accueil, le site internet, la réponse aux courriers et courriels, les services mis à disposition...

- **une enquête sur l'accueil téléphonique** commune aux trois sites : 99% des usagers sont globalement satisfaits. Comme l'enquête sur l'accueil physique, les résultats sont également analysés selon des critères plus précis : courtoisie, disponibilité, transferts d'appels...

Enfin, les attentes des usagers sont également recueillies lors des échanges avec les représentants des usagers (représentants des mairies, professionnels de l'automobile et représentants d'associations de consommateurs et de personnes handicapées). Ces comités des usagers se réunissent au moins une fois par an sur chaque site.

- le pilotage pérenne de la démarche ;
- la bonne maîtrise de la gestion de crise...

L'audit d'Argenteuil n'a pas révélé de points sensibles ou de non-conformités au regard du référentiel Qualipref 2. À Sarcelles et Cergy, deux points d'amélioration sont relevés : le délai d'instruction des demandes de permis de conduire et celui des réponses aux courriers.

c) La dynamique d'amélioration continue

La qualité de l'accueil fait l'objet d'une veille constante à travers les différentes sources évoquées précédemment : indicateurs de performance, résultats d'enquête, audits de certification... qui permettent d'identifier d'éventuels dysfonctionnements ou des pistes d'amélioration et d'y répondre par des actions adéquates.

Ainsi en 2014, les actions ont porté sur :

– **la réorganisation des services permis de conduire à Cergy et Sarcelles** afin de ré-

pondre aux nouvelles contraintes ;

– **l'extension de la sous-préfecture d'Argenteuil** : les travaux se sont accompagnés d'une réflexion afin d'assurer un accueil optimal pendant et à l'issue des travaux ;

– **la rénovation du sas d'entrée à Sarcelles** a permis de fluidifier l'accès et de faciliter celui-ci pour les personnes à mobilité réduite ;

– **la poursuite des actions de réduction des délais d'instruction des titres de séjour.**

II- Rationaliser et mutualiser les moyens

La rationalisation du parc immobilier et la mutualisation des moyens logistiques de l'État, accompagnant la réorganisation de l'administration territoriale, se sont poursuivies en 2014.

1) La stratégie immobilière de l'État dans le Val-d'Oise

La stratégie immobilière prévoit la réalisation d'un plan de cession d'immeubles et de terrains domaniaux sans utilité immédiate pour financer la réorganisation des services, une réduction du nombre d'implantations et une optimisation des surfaces occupées. **Le montant des cessions est stable depuis 2013, de l'ordre de 10 M€.**

Après l'installation en 2010 de la DDT et de la DDCCS dans la cité administrative et celle de la DDPP au sein de l'immeuble Le Modem, les objectifs fixés par le secrétariat général du gouvernement (SGG) et France Domaine ont été atteints.

Par ailleurs, l'UT DRIEE a libéré les locaux

qu'elle louait pour des locaux mis à disposition par le conseil départemental. De même, l'office national des anciens combattants a déménagé au sein du bâtiment de la sous-préfecture de Pontoise, qui accueille déjà le service de l'architecte des bâtiments de France.

Les opérations engagées ont permis de réduire :

– de 3 965 m² la surface utile occupée par les services de l'État dans le périmètre de la Ré-ATE ;

– de 847 785 € la dépense immobilière annuelle (loyers externes et charges).

2) La mutualisation des fonctions supports

Le schéma départemental des mutualisations, engagé en 2010, vise le développement de l'interministérialité afin de réduire les coûts de fonctionnement et d'adapter le format des équipes de travail.

Dans ce cadre, les deux conventions signées en 2011 portant sur la maintenance des bâtiments entre la préfecture, la DDT, la DDCCS et la DDFIP et sur le traitement du courrier entre la préfecture, la DDT et la DDCCS, élargie à la DDPP en 2012, sont toujours en cours.

Le service interministériel des systèmes

d'information et de communication a été créé le 1^{er} janvier 2014. Rattaché auprès du secrétaire général de la préfecture, il permet de mutualiser les moyens matériels et humains de la préfecture, de la DDCCS et de la DDPP en termes d'informatique et de réseaux.

D'autres projets de mutualisation sont en cours et devraient aboutir en 2015 (mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques des services hébergés au sein de la cité administrative, mutualisation du parc automobile).

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES

L'année 2014 a été consacrée à la préparation du contrat de projet État-région (CPER) Île-de-France 2015-2020.

Le CPER 2015-2020 constitue l'outil principal de mise en œuvre des orientations stratégiques de l'État et de la Région Île-de-France. Il permet d'inscrire dans la durée les nombreux investissements d'ores et déjà programmés par l'État et la Région (plan de mobilisation du Nouveau Grand Paris des transports, engagements en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche,...). Il exprime la volonté de l'État et de la Région de maintenir à un haut niveau l'investissement public en Île-de-France et de préparer l'avenir.

4 thématiques majeures ont été ciblées :

- la mobilité multimodale avec notamment l'amélioration de la desserte des territoires en vue de faciliter la mobilité des franciliens ;
- l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, le numérique et l'emploi ;
- l'aménagement et le développement du territoire avec le renforcement de l'égalité sociale et territoriale ;
- la transition écologique et énergétique.

L'engagement financier commun de l'État et de la Région au travers du CPER porte sur 7,3 Mds€, dont 2,9 Mds€ mobilisés par l'État et 4,4 Mds€ par la Région.

Le projet de CPER a été approuvé le 12 février 2015 par l'assemblée régionale et signé le 9 juillet 2015.

Par ailleurs, l'État, la Région Île-de-France et les régions normandes se sont engagées dans un contrat interrégional pour le développement de la Vallée de la Seine (CPIER) qui porte sur 935 M€ d'engagements financiers. Le CPIER doit notamment favoriser la modernisation des liaisons ferroviaires et des infrastructures portuaires et fluviales le long de l'axe Seine.

Plusieurs projets inscrits au CPER 2015-2020 et au CPIER Vallée de la Seine concernent le département du Val-d'Oise.

I – Accompagner le développement durable des territoires

1) Valoriser les données du territoire

Les systèmes d'informations géographiques (SIG)

Parmi les actions menées en 2014, il convient de noter :

- la création d'un référentiel du foncier public, permettant de localiser les terrains potentiellement utilisables pour la construction de logements ;
- la publication de 572 données relatives, entre autres, aux servitudes d'utilité publique et aux plans de prévention des risques, sur le nouveau catalogue GEOIDE (catalogue

interministériel des données géographiques) ;

- une réunion avec les partenaires en décembre 2014 permettant de développer les échanges sur les données d'urbanisme réglementaire : plans locaux d'urbanisme, servitudes d'utilité publique,...

Les diagnostics territoriaux

En 2014, la DDT a finalisé l'actualisation des diagnostics pour les territoires de la Vallée de l'Oise – Pays de France, et du Vexin. Des fiches synthétisant leurs enjeux ont également été réalisées pour chacun des territoires.

- Favoriser la production de logements

La territorialisation de l'offre de logement (TOL) et le Grand Paris

La loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010 fixe un objectif de construction de 70 000 logements par an. Le Val-d'Oise a pour objectif la construction de 6 066 logements. **Le bilan pour 2012-2014 est positif pour le département. La moyenne observée durant ces 3 années s'élève à 7 082 logements autorisés** (tous logements confondus, collectif, individuel et en résidence), **soit un dépassement de 17 % de l'objectif TOL. Le Val-d'Oise obtient ainsi le meilleur résultat de tous les départements franciliens.**

L'observatoire foncier/ atlas du foncier public

Depuis 2009, la DDT a créé, en partenariat avec l'établissement public foncier du Val-d'Oise (EPFVO), un observatoire pour asseoir la connaissance du foncier et du marché immobilier. Les 4 campagnes conduites entre 2009 et 2014 ont permis d'étudier les gisements fonciers de 64 communes. **La campagne 2014 porte sur 8 communes.** Elle analyse les capacités foncières mobilisables pour du logement à PLU/POS constant et évolutif. Deux sites stratégiques par commune seront étudiés en vue d'une programmation.

En 2014, la DDT s'est lancée dans la création d'un référentiel et d'un atlas du foncier public. L'atlas identifie sur une carte les propriétés publiques à l'échelle d'une commune (État, région, département, collectivités, établissements publics) alors que le référentiel permet sous cartélie¹ d'effectuer des analyses plus poussées (zonage du PLU, servitudes..). Le référentiel a été mis en ligne en janvier 2015 et l'atlas du foncier public devrait être diffusé auprès des services avant l'été 2015.



Le programme de mobilisation du foncier public en faveur du logement

La loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social instaure un système de décote applicable sur la valeur vénale des biens de l'État et de ses établissements publics. La liste régionale répertorie les biens pouvant bénéficier de la décote de droit. Fin 2014, 18 terrains sont inscrits sur la liste régionale dont 9 appartiennent à l'État et 9 à SNCF-RFF.

La première cession d'un terrain de l'État avec décote Duflot en Île-de-France a été réalisée en 2014 dans le Val-d'Oise (foyer travailleurs migrants à Pontoise).

La note de conjoncture pour la construction de logements et d'immobiliers d'entreprises pour l'année N-1

En 2013, 6 005 logements ont été autorisés dans le Val-d'Oise (6 232 en 2012). Seul le marché de la maison neuve résiste avec un doublement par rapport à 2012, les prix étant légèrement à la baisse. Même l'activité de l'immobilier d'entreprises subit une forte diminution en 2013 avec 371 774 m² de surfaces de locaux autorisés, soit 50 % de moins qu'en 2012. Cependant **le Val-d'Oise reste l'un des départements parmi les plus attractifs de la région francilienne et l'estimation du nombre de logements autorisés pour 2014 approche les 7 000 logements.**



¹http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=08062&service=DDT_95

2) Décliner le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et les politiques publiques

La DDT a contribué à la prise en compte des enjeux locaux prioritaires pour l'État par le SDRIF jusqu'à son approbation le 27 décembre 2013.

En 2014, la DDT a dû s'approprier ce document cadre et s'est fixée comme objectif de le décliner sur les différents territoires du département en vue de sa mise en œuvre dans les documents d'urbanisme. Ce travail de déclinaison alimentera les différents avis de l'État sur les documents de planification.



En 2014, la DDT a élaboré l'avis de l'État sur le projet de révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'est du Val-d'Oise arrêté le 1^{er} juillet 2013.

a) Préserver et valoriser l'environnement

➤ Animer la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)

Le rôle de la MISEN

La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) assure la déclinaison, la mise en œuvre opérationnelle et l'évaluation de la politique de l'eau et de la nature dans le département. Elle propose un plan d'actions opérationnel dans le cadre du programme de mesures du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie. Elle veille à l'articulation de la politique de l'eau et de la nature avec les politiques connexes (grands axes fluviaux, ICPE, urbanisme, santé ...) et organise la communication ainsi que le partage d'expérience entre ses différents membres que sont les services et établissements publics de l'État et si besoin le conseil régional, le conseil départemental, les PNR, les fédérations de chasseurs et de pêcheurs, la chambre d'agriculture et les syndicats intercommunaux.

En 2014, la MISEN s'est réunie à 2 reprises :

- en janvier lors d'un comité stratégique (version élargie) : validation de la feuille de route régionale qui prévoit les actions prioritaires dans le domaine de l'harmonisation des polices de l'environnement, l'application du programme de lutte contre les nitrates, la protection des captages d'eau potable Grenelle, le classement des cours d'eau, Natura 2000 et la régulation des populations de nuisibles ;
- en juin lors d'un comité permanent (version restreinte), pour aborder les points suivants : choix des captages supplémentaires dans le cadre des captages Grenelle, continuité écologique des cours d'eau classés en liste 2, problématique de la commercialisation des poissons d'eau douce par rapport aux pollutions par le polychlorobiphényles, point sur les arrêtés de protection biotope des écrevisses à pattes blanches, renouvellement des lieutenants de louvèterie, diffusion d'une plaquette de communication sur Natura 2000 et plan de contrôle nitrates.

Dans le cadre de la mise en œuvre du cinquième programme d'actions nitrates, un arrêté régional a été signé le 2 juin 2014 rempla-

çant l'arrêté départemental du 14 octobre 2009. Il reconduit les mesures déjà mises en œuvre pour le Val-d'Oise (période d'interdiction d'épandage, fractionnement des apports, couverture des sols en période d'inter-culture longue, mesures de reliquat sortie hiver). Il introduit également le renforcement de certaines mesures dans les zones dites « zones d'actions renforcées » (ZAR) identifiées comme sensibles au regard de la ressource en eau potable.

La DDT participe activement aux groupes de travail du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Croult-Enghien-Vieille Mer. La commission locale de l'eau (CLE) a été constituée, le diagnostic du territoire et les études d'aménagement sont en cours.

Dans le cadre du SDAGE, le plan d'actions opérationnel territorial (PAOT) a été réactualisé et mis à jour pour passer de 393 actions à 191 actions dont 150 en cours.

Le guichet unique de l'eau a traité 35 opérations en 2014 : 1 reconstruction de station d'épuration, 2 entretiens de rivière, 2 forages,

1 aménagement de cours d'eau, 7 rabattements de nappe, 9 piézomètres ou forages, 5 réseaux d'assainissement pluvial en ZAC ou lotissement, 5 rejets d'eaux pluviales, 1 curage de bassin, 1 régularisation d'étang existant et 1 épandage de boues.

La police de l'eau a effectué 49 contrôles bu-

➤ Évaluer et maîtriser le bruit

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Sur les 28 bâtiments diagnostiqués « points noirs du bruit (PNB) », 6 ont été reconnus PNB avérés et sont soumis à des actions de résorption.

La DDT accompagne également les collectivités du Val-d'Oise qui doivent réaliser un PPBE. Grâce à cette action, sur les 16 PPBE attendus, 7 étaient réalisés en 2014.

La mise à jour du classement sonore

La DDT a engagé une mise à jour du classement sonore des voies bruyantes (+ de 5 000 véhicules par jour) mi-2011, qui se poursuit en 2014 avec le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et la prescription de mesures d'isolation acoustique pour les bâtiments.



➤ Limitier les impacts liés aux risques naturels et aux risques liés à l'activité industrielle

La prévention des risques naturels

En matière de risques d'inondation, le département du Val-d'Oise dispose de :

- 8 plans de prévention risque naturel inondation (PPRI) approuvés et 1 en cours d'élaboration ;
- 22 communes de la vallée de l'Oise et 5 communes du bassin versant de la Seine sont identifiées comme « territoire à risques importants d'inondation » (TRI) de la métropole francilienne.

En 2014, la DDT a finalisé la rédaction du projet de PPRI par ruissellement de la vallée

reaux et 104 contrôles terrains qui ont donné lieu à 7 suites administratives pour non-conformité. Ces non-conformités ont été régularisées et n'ont donc pas donné lieu à suite judiciaire. La police de l'eau contrôle également le plan d'épandage des boues de station d'épuration et effectue des prélèvements sur certains cours d'eau afin d'en définir la qualité physico-chimique ou biologique.

Les plaintes du bruit

En concertation avec les acteurs concernés, 18 plaintes ont été traitées en 2014.

Le plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport Paris-Le Bourget

Suite à l'approbation du plan de gêne sonore le 28 décembre 2011, un PEB est en cours d'élaboration sur l'aéroport Paris-Le Bourget. Celui-ci concernera trois communes du Val-d'Oise (Bonneuil-en-France, Gonesse et Garges-lès-Gonesse). Son approbation est prévue en 2015.

Le PEB de l'aérodrome Paris-CDG

La DDT accompagne les collectivités situées en zone C du PEB de l'aérodrome de Paris-CDG, qui souhaitent instaurer un secteur de renouvellement urbain (SRU), sous condition de ne pas augmenter le nombre d'habitants soumis au bruit. Pour 2014, la commune du Plessis-Gassot a ainsi fait approuver son SRU en novembre par le Préfet du Val-d'Oise.

du Sausseron sur les communes de Valmondois et de Parmain (prescrit le 12 novembre 2012).

Le Val-d'Oise fait l'objet de 11 plans de prévention risque mouvement de terrain (PPRMT) approuvés et 5 en cours d'élaboration.

La révision du PPRMT approuvé en 2010 sur Argenteuil, engagée fin 2012 par la DDT, a été poursuivie en 2014. Cette révision a conduit à l'approbation de deux nouveaux PPR en 2014. L'élaboration de deux PPRMT (carrières et dissolution du gypse) sur Montigny-lès-Cormeilles et Cormeilles-en-Parisis s'est poursuivie en 2014. Pour le PPRMT de Cormeilles-en-Pari-

sis, l'enquête publique s'est déroulée du 18 novembre au 18 décembre 2014.

Des études d'aléas ont été engagées sur Herblay (carrières, dissolution du gypse, falaises) et sur La Frette-sur-Seine (carrières et dissolution du gypse).

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) a été mobilisé en 2014 pour :

- des études, des travaux et des équipements de prévention contre les risques naturels (1 067 174 €). Cette somme comprend principalement les dossiers relatifs à l'effondrement de terrain sur le site du cimetière de Sannois (692 405 €) et à l'événement Rue du Parc à Saint-Ouen-l'Aumône (348 303 €) ;
- des études et travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par un PPR (21 120 €) ;
- l'élaboration de PPR (30 000 €) ;
- le relogement de 2 familles (20 115 € mobilisés sur le FPRNM).

Les plans de préventions des risques technologiques (PPRT)

Le Val-d'Oise compte 4 sites SEVESO seuil haut, qui disposent tous d'un PPRT. Le dernier PPRT, pour le stockage souterrain de gaz naturel exploité par la société Storengy à Saint-Clair-sur-Epte, a été approuvé en décembre 2013. La mise en œuvre des mesures foncières de ce PPR a été initiée en 2014.

- Développer la connaissance des sites et des paysages et mettre en place des mesures en faveur de la biodiversité
- *En développant la connaissance des sites et paysages et en menant des actions de communication*

L'atlas et observatoire des paysages

Afin d'assurer la continuité et la promotion de l'atlas des paysages, mis en ligne depuis 2013, la DDT s'est associée au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et aux Parcs Naturels du Vexin Français et Oise Pays de France pour la construction d'un observatoire des paysages du Val-d'Oise. Ce projet est en cours d'élaboration.

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

En 2014, la DDT a assuré l'organisation et le secrétariat de 8 séances du CODERST au cours desquelles 83 dossiers ont été examinés. Sur les 66 dossiers ICPE examinés en CODERST, 39 dossiers de garanties financières ont été présentés.

Le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Au cours de l'année 2014, l'action de l'inspection des installations classées par l'UT DRIEE s'est concrétisée par 123 visites dans 113 établissements faisant, pour l'essentiel, partie des 310 établissements autorisés ou enregistrés dans le département.

En termes d'instruction, 7 dossiers d'autorisation et 5 dossiers d'enregistrement ont été déposés au cours de l'année, en parallèle de nombreux dossiers de modification des installations existantes.

La DDT assure le suivi administratif et réglementaire des ICPE, dossiers instruits techniquement par la direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France et par la direction départementale de la protection des populations (DDPP). **162 décisions ont été prises.**

De plus, la DDT répond aux sollicitations des notaires et des bureaux d'études qui souhaitent vérifier si des ICPE sont bien recensées aux adresses indiquées. **En 2014, 299 réponses ont été fournies.**

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.



Tout projet d'aménagement ou de manifestation à proximité ou dans un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une question préalable : « le projet va-t-il avoir un impact sur l'équilibre naturel du site ? ».

La DDT a communiqué sur les sites Natura 2000 du département et les évaluations d'incidences Natura 2000 auprès des collectivités territoriales et des services de l'État dans le

- *En émettant des avis sur les projets*

Évaluations et concertation

De nombreux projets sont soumis à l'avis consultatif de comités ou commissions en matière d'environnement. La DDT en assure le secrétariat. Il s'agit notamment :

- de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) qui siège en 5 formations : sites et paysages, nature, carrières, publicité et faune sauvage captive. Elle s'est réunie 5 fois et a émis 39 avis en 2014, notamment sur des projets en site classé, sur le schéma départemental des carrières, les certificats de capacité pour l'élevage d'animaux sauvages et des autorisations pour leur élevage ou leur vente ;
- du comité consultatif annuel de la réserve naturelle nationale (RNN) des Coteaux de la Seine qui s'est prononcé sur le plan de gestion 2014-2018 de la RNN par le PNR du Vexin français et son plan d'action 2015 ;
- des comités de pilotage élargis des 5 sites Natura 2000 du département auxquels la DDT participe.

Évaluation environnementale des projets des plans et des programmes

Depuis le 1er juillet 2009, l'ensemble des projets soumis à étude d'impact doit faire l'objet d'une évaluation environnementale

- *En restant vigilant en matière d'affichage publicitaire*

En l'absence de règlement local de publicité, la DDT doit concilier la protection du cadre de vie avec la liberté d'expression du commerce. Elle conseille les collectivités territoriales en matière de réglementation de la publicité. 3 règlements locaux de publicité (RLP) sont en

département : une plaquette d'information a été envoyée à toutes ces entités avec une lettre de la direction. Ces informations figurent sur le site Internet des services de l'État dans le Val-d'Oise.

En 2014, la DDT a donné son avis sur 5 évaluations d'incidences Natura 2000 (manifestations sportives notamment).

stratégique. En lien avec la DRIEE et le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), la DDT contribue à la rédaction des avis de l'autorité environnementale.

Avec la mise en place de la procédure du "cas par cas" en janvier 2013 pour les plans et programmes et en février 2013 pour les documents d'urbanisme, le nombre d'avis de la DDT a très nettement augmenté. Ainsi, en 2014, ont été rendus :

- 14 avis sur l'évaluation environnementale des projets d'aménagement dont la ZAC Sud de Roissy, ZAC de la plaine des Linandes à Cergy, la ligne RTE Persan Cergy ;
- 7 avis sur les documents d'urbanisme dont les avenants des 2 contrats de développement territorial ;
- 6 avis sur les plans et les programmes dont le plan régional de gestion et de prévention déchets et du bâtiment et des travaux publics (PREDEC), le SDAGE et le plan de gestion du risque inondation (PGRI) du Bassin de la Seine Normandie, le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) d'Enghien-les-Bains.

cours d'élaboration.

En 2014, 51 procès verbaux ont été dressés, suivis de 17 arrêtés préfectoraux de mise en demeure (avec 2 recours contentieux). Ces actes sont en progression.

c) Relier et structurer

L'ensemble des projets routiers et de transports en commun concernant le département est suivi par la DDT. Même si la compétence a été transférée par les lois de décentralisation aux collectivités, l'entretien de la connaissance dans ce domaine est fondamental pour une planification durable du développement des territoires.

Les projets de transports en commun sont réalisés sous l'égide du STIF. La DDT, en lien avec la DRIEA, participe à l'ensemble des comités techniques et au suivi des études. Il s'agit notamment :

- des projets ferroviaires concernant la ligne à grande vitesse Roissy-Picardie et le raccordement du RER D au RER B (barreau de Gonesse) ;
- des études pour la création des pôles gares de Cergy Saint-Christophe et Cergy-

Préfecture ;

- des études pour la création de liaisons bus à haut niveau de service (BHNS) sur la CACP, le secteur de Roissy, le secteur d'Argenteuil-Bezons ;
- de la réorganisation des réseaux routiers structurants existants (demi-échangeur sur l'A15 à Cergy, étude prospective sur le corridor A1...).

En juin 2014, le conseil régional a approuvé le nouveau plan de déplacements urbains d'Île-de-France. La DDT accompagne et incite les collectivités à le décliner territorialement, à travers l'élaboration de plans locaux de déplacements. La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a engagé l'élaboration d'un plan local de déplacements en 2014.

d) Polariser et équilibrer, en préservant les ressources

- Réussir les contrats de développement territorial (CDT) concernant le Val-d'Oise

Le CDT Val-de-France – Gonesse – Bonneuil-en-France

Ce CDT concerne le territoire de la communauté d'agglomération de Val-de-France. Il contient de nombreux projets structurants : implantation d'une gare du Grand Paris Express au sein du Triangle de Gonesse, EuropaCity, le dôme de Sarcelles et l'aménagement de l'avenue du Parisis.

Le développement économique, via ces différents projets, devrait permettre la création de 30 000 emplois et accompagner le renforcement de l'offre de formation.

Le CDT a été signé le 27 février 2014. Une révision de son volet logement a été engagée afin de pouvoir mettre en œuvre les dispositions introduites par l'article 166 de la loi ALUR du 24 mars 2014. Cet avenant, validé le 26 juin 2014, vise à permettre la réalisation d'opérations de réaménagement urbain et de réhabilitation dans la zone C des PEB de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle et du Bourget. Les communes de Garges-lès-Gonesse, Sarcelles, Villiers-le-Bel, Arnouville et Gonesse ont souhaité bénéficier de l'assouplissement apporté par la loi ALUR en projetant la construction de 9 060 logements sur 20 ans (soit 453 logements par an) sous la zone C du PEB pour environ 6 200 nouveaux habitants. Ils sont destinés à assurer le desserrement des ménages

ainsi qu'une croissance non significative de la population. Les communes du CDT, à l'exception de Bonneuil-en-France, ont identifié 23 secteurs d'opérations.



Europacity

L'avenant au CDT Val-de-France a été signé le 20 mars 2015.

Le CDT cœur économique Roissy-Terres-de-France (CERTF)

Ce CDT couvre les communes de Goussainville, Le Thillay, Roissy-en-France et Vaudherland, incluses dans la communauté d'agglomération de Roissy Porte-de-France, Tremblay-en-France et Villepinte en Seine-Saint-Denis, incluses dans la communauté d'agglomération de Terres-de-France (93).

À travers la mise en place d'un « cluster des échanges internationaux », le CDT articule de multiples projets à vocation principalement

économique comme l'International Trade Center (dont les travaux ont débuté en 2014), Aéroville, le projet CAREX (qui devrait à terme accueillir 15 000 emplois).



International Trade Center

Le CDT a été signé le 27 février 2014. La majorité du territoire des communes du Val-d'Oise membres du CDT étant incluse dans la zone C du PEB, l'objectif de construction de lo-

gements est ambitieux. Des études ont été élaborées avec les collectivités afin d'identifier des secteurs d'opérations permettant aux communes de sélectionner des zones pouvant accueillir de nouveaux logements.

La révision du volet logement du CDT a été lancée début 2014 afin que les communes de la zone qui le souhaitent, c'est-à-dire Goussainville et Roissy-en-France, puissent bénéficier des assouplissements de la loi ALUR. 7 secteurs d'opérations (4 à Goussainville et 3 à Roissy) ont été identifiés. Ils permettront de réaliser environ 500 logements sous la zone C du PEB pendant toute la durée du CDT (15 ans), soit 700 nouveaux habitants. L'avenant a été signé le 12 mars 2015.

Mise en place d'un observatoire du logement en zone C des PEB

Afin de s'assurer que cet assouplissement ne génère pas « d'augmentation significative de la population exposée aux nuisances sonores », selon les termes de la loi, un outil d'observation et de suivi partagé entre les collectivités et l'État doit être mis en place. Fin 2014, la DDT a élaboré un cahier des charges et lancé une consultation en vue de sélectionner un bureau d'études pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, avec un démarrage début 2015.

Les projets d'avenants prévoient dès 2014, la mise en place d'un observatoire du logement et de l'évolution de la population en zone C des PEB de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle et du Bourget pour permettre le suivi effectif de la construction et de l'augmentation de la population. La DDT a financé, lancé le marché et sélectionné, en concertation étroite avec les intercommunalités, le groupement qui réalisera une assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objet de mettre en place l'observatoire.

➤ Initier des études pour promouvoir l'aménagement équilibré des territoires

Reconvertir la plaine de Pierrelaye en créant une forêt nouvelle

Dans le cadre du projet d'aménagement de la plaine de Pierrelaye, labellisé « Grand Paris » en 2012, la DDT a été désignée comme coordonnateur du groupement de commandes rassemblant les services de l'État, le conseil régional, l'atelier international du Grand Paris, le conseil départemental et les 7 communes concernées pour la conduite d'études pré-opérationnelles. En 2013 et 2014, la DDT a ainsi piloté les 4 premières études (sanitaire, d'aménagement, forestière et agricole). Elle a également conduit la procédure de sélection du prestataire pour la cinquième étude pré-opérationnelle « montage de l'opération ». Cette étude confiée à l'AFTRP a démarré en 2014.

Le projet agricole du Grand Roissy

Après le schéma agricole de l'Est du Val-d'Oise de 2013, la DDT et l'EPA Plaine de France ont piloté en 2014, une étude réalisée par des étudiants de l'école AGRO-PARITECH. Cette étude met en évidence le besoin de

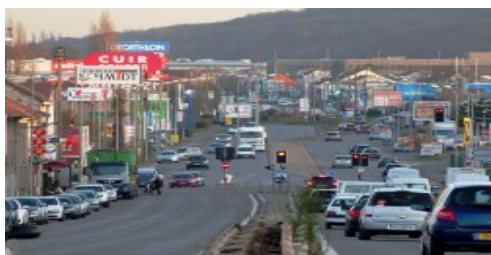
communication et de sensibilisation des habitants et des élus locaux sur la problématique agricole, ainsi que les interactions positives à développer entre l'activité agricole et les autres usages du territoire du Grand Roissy.

Le comité de pilotage a décidé de poursuivre la démarche vers l'élaboration d'un projet agricole visant à ancrer durablement l'activité agricole sur le territoire. Une démarche de concertation pour la co-construction de ce projet sera lancée en 2015, en associant les élus des collectivités locales, la profession agricole et les habitants et usagers du territoire.

Le linéaire commercial de la RD 14

Suite à l'appel à projets de l'atelier national « territoires économiques » lancé par le ministère de l'écologie en 2011, une équipe-projet dirigée par l'architecte et urbaniste François Leclercq a travaillé avec les élus de l'agglomération du Parisis, le conseil départemental et la DDT pendant un an afin d'élaborer un diagnostic et une stratégie de transformation

du linéaire commercial. Fin 2014, la communauté d'agglomération a initié la procédure d'élaboration d'un règlement local de publicité, inscrit dans la feuille de route co-construite grâce à l'atelier national.



Étude sur l'obsolescence des zones d'activités économiques (ZAE) dans l'Est du Val-d'Oise

La DDT et l'établissement public foncier du Val-d'Oise (EFFVO) souhaitent contribuer à une meilleure connaissance des zones d'activités économiques de l'Est du département et de leurs évolutions. Certains de ces espaces connaissent aujourd'hui un phénomène de vacance et/ou d'obsolescence. Cette étude propose l'élaboration d'un diagnostic des ZAE des

- Décliner les politiques au niveau local

Via les plans locaux d'urbanisme (PLU) et l'application du droit des sols

En 2014, la DDT a produit, dans le cadre de l'élaboration des PLU, **11 « porter à connaissance » (dont 4 complémentaires) et 5 avis de l'État.**

Après l'approbation du SDRIF, 20 porter à connaissance ont été transmis en 2014 aux collectivités du Val-d'Oise ayant engagé la révision de leurs documents d'urbanisme, afin qu'elles prennent en compte les orientations du nouveau schéma.

En perspective pour l'année 2015, la DDT suivra de nombreuses procédures de mise en compatibilité des POS et PLU afin d'honorer les dates limites du 27 décembre 2016 imposée par la loi ALUR et du 26 mars 2017 pour les procédures engagées avant le 31 décembre 2015.

En matière de fiscalité de l'urbanisme (taxe locale d'équipement, taxe d'aménagement, redevance archéologie préventive, redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de commerce et de stockage en région IDF), la DDT a liquidé un montant de 12 680 000 euros pour le compte des collectivités territoriales (commune, département, région).

communautés d'agglomération Roissy-Porte-de-France et Val-de-France, toutes deux associées à la maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre est assurée par les étudiants du master urbanisme de Sciences Po Paris. L'étude a été lancée en novembre 2014.

Étude prospective sur l'attractivité économique de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)

Les différents acteurs institutionnels agissant sur le territoire de la CACP s'inquiètent d'un ralentissement économique du territoire et d'un vieillissement du parc immobilier dédié à l'activité économique. Cette étude est l'occasion de bénéficier de la compétence d'étudiants de l'université de Cergy-Pontoise en géomatique appliquée à l'urbanisme. Elle propose une critique du diagnostic territorial sur ses volets « équipements » et « activités emplois », l'identification des paramètres contribuant à l'attractivité économique du territoire, notamment en comparaison des autres villes nouvelles d'Île-de-France et enfin une prospective du territoire à 15 ans qui met en évidence les attentes des entreprises.

Via la coordination et l'instruction des procédures foncières

La DDT coordonne et instruit des dossiers de procédures foncières conduites par l'État et exerce le contrôle sur les actes produits par l'établissement public foncier du Val-d'Oise dans le cadre de la délégation de l'exercice du droit de préemption pour les communes « carencées » (n'ayant pas atteint les objectifs qui leur ont été fixés pour une période de 3 ans par la loi SRU).

En matière de DUP, la DDT a instruit 14 nouveaux dossiers en 2014. 14 arrêtés de DUP dont 4 prorogations et 8 arrêtés de cessibilité ont été pris en vue de réaliser des projets d'aménagement tels que le prolongement de l'A16 de l'Isle-Adam à la Francilienne, la ligne de bus à haut niveau de service de Gonesse, la zone d'aménagement concerté du cœur de ville à Bezons, le pôle d'échanges multi-modal Axe-Majeur Horloge à Cergy, le site archéologique de Genainville, les aménagements hydrauliques à Gonesse et Arnouville et le réaménagement d'un carrefour en giratoire à Sagy.

Via l'assistance et le conseil sur les projets

La DDT apporte assistance et conseil aux collectivités par téléphone ou par messagerie (1 380 réponses en 2014) et organise des réunions intercommunales semestrielles. Elle offre son appui juridique et technique pour l'instruction et le montage de dossiers complexes et à enjeux.

La DDT accompagne les territoires :

- en rappelant le cadre réglementaire, portant et soutenant la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires (rénovation thermique, plans de secours, etc.) ;
- en jouant le rôle de facilitateur pour les collectivités et en anticipant les procédures (loi sur l'eau, ...)
- en se plaçant en interface vis-à-vis des autres services partenaires (PNR, CAUE, STAP,...) pour orienter un porteur de projet suivant ses besoins (études,...).

La DDT est également partenaire et conseil des collectivités sur des projets « phares », notamment :

- l'Arena-Dôme de Sarcelles ;
- Europacity à Gonesse ;
- Eurocopter à Bonneuil-en-France ;
- les projets d'écoquartiers pilotés par la DHUP pour les projets de la ZAC centre-ville de Bezons, ainsi que pour deux projets d'aménagement de l'EPA Plaine-de-France : la ZAC centre-ville de Fosses et l'écoquartier de Louvres-Puiseux ;
- la promotion de la démarche Agenda 21 à la demande de la commune de Magny en Vexin aux élus de cette commune (origines, finalités, intérêt, sources de financement, exemples...)
- la réhabilitation et le changement de

e) assurer la transition énergétique

Contribuer à la prise en compte du développement durable dans les projets

Les plans et programmes et les projets doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale proportionnée à leurs enjeux : obligatoire pour les plus importants, elle peut être dispensée pour les plus limités.

Les avis et décisions de dispense sont rendus par le ministre de l'écologie, le préfet de région ou le préfet de département selon les cas, et

destination de bâtiments industriels, de santé ou agricoles afin d'offrir et de développer de l'habitat et des activités non polluantes en limitant la consommation des terres agricoles ;

- les projets favorisant le patrimoine existant et préservant la qualité des sites et des paysages.



Via la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et la procédure d'agrément régional pour les bureaux et les activités

En 2014, 22 avis ont été donnés concernant des agréments pour la construction de locaux d'activités, autorisant ainsi la construction de 354 169 m² de surface de plancher (84 592 m² d'entrepôts, 151 451 m² de bureaux, 100 653 m² d'activités, 14 473 m² autres locaux).

En 2014, deux lois ont impacté le fonctionnement des CDAC. La loi ALUR du 24 mars 2014 soumet désormais les « drives » à autorisation d'exploitation commerciale et la loi Pinel lie désormais les demandes d'exploitation commerciale à celles du permis de construire. 16 dossiers ont été instruits dans le cadre de la CDAC. Sur les 95 914 m² de surface de vente et 16 pistes de ravitaillement « drive » (représentant 2 794 m² d'emprise au sol affectés au retrait des marchandises) demandés, 15 830 m² de surface de vente ont été refusés. Les dossiers refusés sont en cours d'examen soit en commission nationale d'aménagement commercial, soit devant la cour administrative d'appel de Versailles.

rédigés respectivement par le CGEDD² ou la DRIEE, après consultation de la DDT et de l'ARS.

En 2014, les avis et décisions rendus en lien avec des plans et des projets dans le Val-d'Oise se répartissent ainsi selon l'autorité administrative signataire :

2 CGEDD : conseil général de l'environnement et du développement durable

Autorité signataire	Ministre (CGEDD)	Préfet de région (DRIEE)	Préfet de département (DRIEE)
Plans / programmes / PLU Avis de l'AE			Aucun en 2014
Plans / programmes / PLU Examen au cas par cas			7 décisions, de dispense
Projets Avis de l'AE	2 (révision des CDT)	13	
Projets Examen au cas par cas	aucun	14 dispenses sur 17 demandes	

Favoriser la concertation sur les projets d'ouvrages électriques

Deux projets importants concernent le réseau de transport d'électricité.

Le dévoiement de la ligne surplombant les villes de Louvres et Puiseux a été déclaré

d'utilité publique le 19 juin 2014 par les ministres de l'écologie et du logement. RTE a ensuite déposé une demande d'autorisation de pénétrer sur les terrains privés pour définir l'emplacement précis des futurs pylônes.

Le projet de réaménagement du réseau entre Cergy et Persan a fait l'objet d'une concertation publique fin 2013. La Commission nationale du débat public a donné acte, le 2 février 2014, de son compte-rendu, en prévision du futur dépôt du dossier de DUP.

En termes de distribution électrique, les autorités organisatrices et leurs concessionnaires ont finalisé en février 2014 leur rapport annuel.

Inciter à la performance énergétique

La DRIEE a analysé le plan climat-énergie territorial rédigé et transmis par le conseil départemental le 13 octobre 2014, avant de préparer l'avis du préfet de région sur ce document.

II – Assurer les relations avec les collectivités locales

1) Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

➤ Un contrôle de légalité renforcé suite à l'installation de nouveaux conseils municipaux

Sur près de 70 000 actes reçus au titre du contrôle de légalité, autour de 19 000 ont été jugés prioritaires et environ 16 000 ont été contrôlés. 286 lettres d'observations ont été adressées aux collectivités locales dont 154 en commande publique, fonction publique et affaires générales et 132 relatives aux élections. 100 actes ont été réformés et 3 déferés préfectoraux introduits au tribunal administratif qui ont donné lieu à annulation.

Une augmentation du nombre de lettres d'observations relatives à l'élection des adjoints

aux maires, aux délégations de signature ou à l'adoption des règlements intérieurs des conseils municipaux a été enregistrée entre le deuxième et le quatrième trimestre de l'année.

Parmi les contentieux engagés figurent notamment ceux liés à la réforme des rythmes scolaires, assortis d'un référé-suspension au vu de l'urgence, ainsi que ceux engagés sur la répartition de compétences avec le conseil départemental relatif à l'hébergement d'urgence des femmes isolées, enceintes ou mères d'enfant de moins de trois ans.

➤ Le contrôle de légalité des actes et documents d'urbanisme

757 autorisations d'occupation du sol jugées prioritaires ont été reçues : 542 ont été contrôlées. Parmi les dossiers contrôlés, 16 ont fait l'objet d'un recours gracieux dont :

- 6 ont été suivis d'une autorisation rapportée par la commune ou d'une modification des points jugés illégaux de l'autorisation initiale ;
- 7 ont été déferés devant le tribunal administratif, 3 sont encore en instruction ;

– 3 désistements de l'Etat ont été enregistrés suite au dépôt de permis modificatifs.

49 documents d'urbanisme prioritaires ont été transmis en préfecture : 47 ont été contrôlés. Le contrôle s'est concentré au dernier trimestre sur les seules communes concernées par la zone C du PEB.

3) Un traitement des dossiers du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui a nécessité l'investissement de tous

Le traitement des principaux dossiers FCTVA a pu être réalisé dans les délais grâce au travail

fourni par l'ensemble du personnel. **En 2014, 72 M€ (87 M€ en 2013) ont été versés.**

4) Un volume de dotation de l'État aux collectivités relativement constant

Dans un contexte économique difficile et de baisse de l'enveloppe normée de la dotation globale de fonctionnement (DGF), **950 M€ de**

dotations et subventions ont été versées aux collectivités locales.

III – Organiser les élections et suivre les affaires juridiques

L'année 2014 a été particulièrement marquée par la préparation, l'organisation et le contrôle des scrutins des élections municipales mais a également été caractérisée par une intense activité contentieuse.



1) Les élections municipales et européennes

S'agissant des élections municipales, l'abaissement du seuil de scrutin de listes à 1 000 habitants au lieu de 3 500 et l'obligation de dépôt de candidature pour l'ensemble des communes, quel que soit le niveau de population, a généré une augmentation sensible de la charge de travail liée à l'organisation du scrutin.

En 2008, 200 listes pour 6 664 candidats avaient été enregistrées, contre 266 listes en

2014, pour 8 047 candidats auxquels il convient d'ajouter les 1 441 candidatures isolées ou individuelles enregistrées dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Pour le scrutin des élections européennes, le bureau des élections a eu la charge de faire acheminer la propagande électorale aux 725 000 électeurs du département et de s'assurer du bon déroulement des opérations électorales.

2) Une activité contentieuse toujours soutenue, marquée par quelques contentieux emblématiques

L'activité contentieuse n'échappe pas à une tendance générale de judiciarisation des relations entre les citoyens et l'administration. À cet égard, le contentieux relatif au « droit d'accès au logement » en est une bonne illustration. **En une seule année, plus de 400 mémoires ont été produits devant la juridiction administrative.**

Sur la masse de contentieux prise en charge, deux d'entre eux méritent en 2014 d'être soulignés :

– par un jugement du 2 octobre 2014, la cour administrative d'appel de Versailles a rejeté la requête en indemnité de l'assureur du garage

Peugeot, victime d'un incendie criminel lors des violences urbaines de 2007 à Villiers-le-Bel. L'assureur demandait à la cour de condamner l'État, sur le fondement de la responsabilité sans faute, à lui payer la somme de 2 401 580,34 €.

– le bureau de l'expertise juridique et du contentieux a permis au préfet d'interdire la manifestation pro-palestinienne prévue à Sarcelles le 20 juillet 2014 avec la plus grande sécurité juridique et, après les émeutes qui se sont déclenchées en marge de celle-ci, de connaître et d'évaluer rapidement sur quels fondements légaux les assureurs des victimes des violences urbaines pourraient tenter d'engager la responsabilité de l'État.

3) Une activité réglementaire en hausse

Plusieurs exemples permettent de mettre en exergue une forte activité réglementaire en 2014 :

– **1 589 autorisations de détention d'armes ont été délivrées, 1 007 déclarations réceptionnées** et 173 enregistrements effectués. Les modifications législatives et réglementaires en vigueur depuis septembre 2013 ont eu pour conséquence d'accroître les délais d'instruction des demandes de détention d'armes et ont par ailleurs nécessité l'ouver-

ture d'un guichet deux après-midi par semaine, accueillant une moyenne de 12 à 15 personnes ;

– **438 dossiers ont été soumis en 2014 à l'avis de la commission départementale de vidéo-protection**, correspondant notamment à l'installation de 1 620 nouvelles caméras ;

– les demandes d'autorisation d'utilisation de drones ont fortement augmenté passant de 13 en 2013 à 66 en 2014.

REPUBLICQUE FRANÇAISE Modèle n°5

N° 20-2027

DEMANDE

D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DETENTION D'ARMES ET DE MUNITIONS
 DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE DETENTION

(Application de l'article 23-1 du décret du 6 mai 1995)

IMPORTANT : Quelque qu'on ait obtenu l'écrit ou sans l'écrit de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf. article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont métrés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations sont accessibles aux services de l'Etat compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exerce au sein de la préfecture (articles 27 et 24 de la loi du 6 janvier 1978 - article 6 de l'arrêté du 12 mars 1995).

<i>Etat civil</i>	
Nom (1) : _____	
Epouse (facultatif) : _____	
Prénoms : _____	
Né(e) le : _ _ _ _ _ _ _ _	
Jour	Mois
Année	
À : _____ Code pays ou département : _____	
Domicile : <u>Nature, nature et nom de la voie</u>	
_ _ _ _	
Code postal	Ville ou commune
Profession : _____	
<i>Matériel sollicité</i>	
Armes :	Munitions :
Cat. 5 Calibre Nature (2)	Nombre Cat. Calibre
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _
<i>Cession entre particuliers</i>	
Nom et prénom du cédant : _____	
Autorisation délivrée le : _ _ _ _ _ _ _ _	
Jour	Mois
Année	
Sous le numéro : _____	
Par : _____	
Pour une arme de : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
Cat.	Calibre
Marque	Numéro
Nature(2)	
<i>Motif</i>	
<input type="checkbox"/> Défense <input type="checkbox"/> Sport <input type="checkbox"/> Autre motif	
Nota : La personne, sollicitant une autorisation pour une deuxième arme de défense, précise :	
L'adresse du local professionnel ou de la résidence secondaire : _____	

Le soussigné déclare sur l'honneur (sayer les mentions fautes) :

- N'avoir jamais été en traitement dans un hôpital psychiatrique.
- Avoir été en traitement dans un hôpital psychiatrique (c-est-à-dire, certificat médical prévu par l'article 16 du décret-loi de 16 avril 1959).
- Ne détenir aucune arme ou munition.
- Détenir les armes et (ou) munitions figurant au dos du document.

(1) Nom de famille (N) ou initiales (I)
(2) C (carabine), F (fusil), R (revolver), P (pistolet)

1/3

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

I – Accompagner et financer la rénovation urbaine et le logement social

1) Le renforcement des partenariats

Atelier logement abordable du 17 octobre 2014

Cette matinée d'échanges, qui a réuni environ 150 participants, a eu pour objectif de renforcer l'adéquation entre la demande et les capacités financières des futurs acquéreurs et l'offre de logement en accession, locatif libre ou intermédiaire.



Rencontre des acteurs du logement et de l'hébergement du 25 juin 2014

Cette rencontre, présidée par le Préfet, a réuni plus de 150 acteurs du logement et a permis d'échanger sur la situation du département, sur les actualités législatives (la loi ALUR, la loi ville, les quartiers prioritaires,...).

2) Améliorer l'offre en logements sociaux

- En contractualisant avec les acteurs et en finançant la construction neuve de logements sociaux

Le premier programme national de rénovation urbaine (PNRU)

Avec le PNRU, l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) conduit 15 projets dans le Val-d'Oise au bénéfice de 150 000 habitants.

En 2014, 30,3 M€ de subventions nouvelles ANRU ont été engagés. Durant cette année, 82 M€ ont été versés aux maîtres d'ouvrage pour les opérations en cours. **Au final, 455 M€ auront été apportés dans le département depuis le début du programme.**

La mise en œuvre des projets est maintenant largement avancée. Après la signature des avenants de sortie des opérations de Gonesse et Bezons, plusieurs autres avenants de sortie permettant de terminer les opérations ont été finalisés en 2014 : Saint-Ouen-l'Aumône, Cergy, Persan, Goussainville, Garges-les-Gonnesse, Villiers-le-Bel. En 2015, l'ensemble des

avenants de sortie de convention sera signé.

La démarche de plans stratégiques locaux (PSL), dispositifs de sortie de convention destinés à pérenniser les investissements, a été largement initiée dans le département. Ce document est désormais finalisé pour l'intercommunalité de Val de France (avec un volet prospectif en lien avec le CDT). Les démarches sont en cours pour Argenteuil, Bezons, Deuil-la-Barre avec des périmètres élargis à l'ensemble des villes.



Le nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, qui refond la carte de la géographie prioritaire, acte le NPRU. Cette loi définit les principes du programme et l'articule avec la politique de la ville et les contrats de ville, dont l'élaboration a débuté en 2014.

Le 15 décembre 2014, le conseil d'administration de l'ANRU a fourni une proposition de liste à l'échelle nationale des deux cents quartiers d'intérêt prioritaire.



Trois projets ont été retenus dans le département du Val-d'Oise :

- Lochères Grand Ensemble à Sarcelles ;
- Dame-Blanche Nord à Garges-lès-Gonesse ;
- Puits-la-Marlière, Derrière les Murs de Monseigneur, le Village à Villiers-le-Bel.

Dès la fin de l'année 2014, les services de l'État ont initié le travail d'identification des projets d'intérêt régional.

Le financement de logements sociaux tous programmes confondus

Pour l'année 2014, au niveau régional et pour la 8^{ème} année consécutive, le nombre de logements locatifs sociaux (LLS) financés a atteint un niveau élevé (27 670 LLS en Île-de-France), malgré un tassement au regard de l'année 2013 (28 849 LLS).

Pour le Val-d'Oise, bien qu'inférieure aux objectifs fixés, la production de LLS correspond à une moyenne de financement élevée avec **2 022 logements financés ou agréés en 2014** (2 527 agréments en 2013 hors Icade mais 1 923 agréments en 2012). Il a été décompté 448 agréments délivrés sur des communes SRU en 2014, soit 22,15 % (35,73 % en 2013 – fin de la précédente période triennale).

L'offre nouvelle sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) a représenté 533 logements (329 lo-

gements prêt locatif aidé d'intégration, 141 logements prêts locatif à usage social et 63 logements prêt locatif social) soit 26,36 % de la production départementale 2014 et 85 % de son objectif. Entre 2009 et 2014, la CACP a dépassé ses engagements en finançant 2 752 logements (soit 124 % des objectifs).

Pour le Val-d'Oise, la part de la construction neuve représente 92 % du total et la part des logements familiaux en droit commun (par opposition aux structures collectives) est de 78 % en 2014 (60 % en 2013). 156 logements en accession sociale ont été financés via le dispositif du prêt social location-accession. **La part du logement social dans la production globale de logements neufs du Val-d'Oise est estimée à 45%.**

Les contrats de mixité sociale (CMS)

La DDT se mobilise pour la signature de CMS entre les communes, l'État et l'établissement public foncier du Val-d'Oise, dans le cadre de la loi SRU.

Sur les 10 communes «carencées» en 2014, 3 ont délibéré en vue de la signature d'un CMS finalisé (Beauchamp, Mériel et Méry-sur-Oise) et 2 autres ont un CMS en cours de finalisation (Margency et Frépillon).

Le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Le plan départemental d'actions, co-animé par l'État (DDT et DDCS) et le conseil départemental, est en cours d'étude depuis 2012. Il va permettre de dégager des actions transversales répondant aux besoins d'accès et de maintien dans le logement des ménages en difficulté et de fluidifier des parcours résidentiels en favorisant leur sortie des structures d'hébergement vers un logement adapté à leur situation.

Le diagnostic est finalisé. Six groupes de travail ont défini les actions concrètes et territorialisées à inscrire dans le plan.

L'étude sur le logement des jeunes réalisée en 2012 a permis de dresser un bilan quantitatif et qualitatif de la situation des jeunes face au logement dans le Val-d'Oise et les bassins d'habitat qui le composent. Cette étude viendra nourrir le PDALPD. **Validé par le comité responsable du plan en 2014, il devrait être approuvé au cours de l'année 2015.**

➤ En accompagnant les projets communaux pour favoriser l'offre de logements

La loi sur le Grand Paris a fixé comme objectif la production de 70 000 logements par an en Île-de-France. Pour le Val-d'Oise, il est de 6 000 logements par an. La production actuelle de logement est de l'ordre de 4 500.

Ces objectifs sont rappelés dans les porter à

➤ En veillant à la bonne application de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU)

La loi SRU du 13 décembre 2000, renforcée par la loi « Duflot » du 18 janvier 2013, impose aux communes de l'unité urbaine de Paris comptant plus de 1 500 habitants de disposer à horizon 2025 de 25 % de logements locatifs sociaux. **Au 1er janvier 2014, 42 communes du Val-d'Oise ne disposant pas des 25 % de logements requis faisaient l'objet d'un prélèvement de solidarité proportionnel à leur déficit en logements sociaux.**

2014 a été l'année de réalisation du bilan du l'engagement triennal 2011-2013. Au 31 décembre 2013, les 42 communes concernées comptabilisaient 29 793 logements sociaux, soit près de 26 % du parc social Val-d'Oisien. 1 658 logements sociaux ont été réalisés entre 2011 et 2013 pour un objectif global de 863 logements.

Le bilan effectué sur la période 2011-2013 a conduit le préfet à prononcer par arrêté la ca-

naissance établis par la DDT lors de l'élaboration ou de la révision des documents de planification et notamment les programmes locaux de l'habitat (PLH). En 2014, deux PLH intercommunaux ont été mis en révision, ceux des communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise et de Val-de-France.

rence des 10 communes du département qui n'avaient pas atteint les objectifs de financement de logement social. Pour 5 d'entre elles, le prélèvement de solidarité a été majoré, en application de la loi. Toutes les communes concernées par la carence voient en outre leur droit de préemption urbain transféré du maire au préfet du Val-d'Oise.

8 nouvelles communes ont été prélevées au titre de la loi SRU pour la première fois, à partir du 1^{er} janvier 2014. Il s'agit des communes de la communauté d'agglomération de Roissy-Porte-de-France (CARPF) qui sont entrées dans le dispositif depuis l'intégration de Gous-sainville dans l'intercommunalité.

De nouveaux objectifs de réalisation de logements sociaux ont été notifiés en 2014 pour la période 2014-2016, objectifs supérieurs à ceux de la période précédente.

3) L'accès au logement

➤ Les accords collectifs

L'objectif fixé de 1 050 relogements pour 2014 aux bailleurs a été largement dépassé puisque 1 436 ménages ont été relogés. Il inclut le relogement des ménages déclarés « prioritaires et urgents » par la commission de médiation du droit au logement opposable qui sont au nombre de 716.

Le contingent préfectoral reste toujours le plus mobilisé avec 46,5 % de relogements.

Après avoir très fortement progressé entre 2009 (6,5 %) et 2010 (25 %), la part réalisée par les collecteurs du 1 % patronal a fléchi entre 2011 (21 %) et 2013 (10 %). La tendance s'est inversée en 2014, la part des relogements « accord collectif départemental » réalisée par les collecteurs étant de 11,8 % en 2014.

Par contre, celle des bailleurs, après avoir progressivement diminué, passant de 9 % en 2010 à 7 % en 2011 puis 5 % en 2012, est remontée fortement en 2013 en atteignant 27 % et stagne pour 2014.

La proportion de ménages relogés par les mairies sur leur contingent a progressé entre 2010 (7 %) et 2013 (15 %) mais a ralenti en 2014 pour atteindre 11,7 %.

	2011	2012	2013	2014
Nombre de ménages relogés sortant de structures d'hébergement ou de logement transitoire	394	387	258	420
Dont ménages prioritaires DALO	117	122	56	97



➤ Le droit au logement opposable (DALO)

Depuis la mise en œuvre du DALO, 38 031 dossiers ont été déposés auprès de la commission de médiation du Val-d'Oise.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de recours amiables « logement »	5 200	4 600	4 300	4 292	4 233	4 639
Nombre de recours amiables « hébergement »	780	1 320	1340	1 181	1 172	1 128



En 2014, la commission a examiné 4 010 dossiers au titre du logement et 1 104 au titre de l'hébergement. 843 ménages ont été déclarés prioritaires et urgents au titre du logement et 413 au titre de l'hébergement.

les ménages sont relogés prioritairement sur leur commune d'origine. Depuis 2008, 3 865 ménages sur 5 908 reconnus prioritaires et urgents ont été relogés soit un plus de 65 %.

Au cours de l'année 2014, 643 ménages ont été relogés et 187 hébergements ont été effectués. Le taux de relogement de ménages reconnus prioritaires et urgents est de 47 % sur le contingent préfectoral. Sauf exception,

Le taux d'hébergement, suite à la reconnaissance du caractère prioritaire et urgent, en forte progression depuis 2010, est de 45 % en 2014.

	2013	2014	
Nombre de recours contentieux en excès de pouvoir	100	309	248 décisions (247 au titre du logement et 1 au titre de l'hébergement) ont été rendues par le TA en 2014, dont 20 annulant la décision de la commission afin de statuer à nouveau sur les dossiers. La commission n'est pas liée par le jugement.
Au titre du logement	93	186	
Au titre de l'hébergement	7	123	
Nombre de recours en plein contentieux	299	393	241 décisions ont été rendues. Dans plus de 85 % des cas, le tribunal ordonne à l'État de reloger ou d'héberger dans un délai fixé avec condamnation de paiement d'une astreinte par jour de retard à compter de la date limite.
Pour non relogement	175	267	
Pour non hébergement dans le délai imparti au Préfet	124	166	

Il est à noter que 6 recours indemnitaires ont été déposés en 2014, ce qui représente une nouveauté.

➤ L'hébergement

	2013	2014
Nombre de places d'hébergement	1 316	1 661
* dont places d'hôtel	200	550
* dont places d'urgence	747	527
* dont places d'insertion	362	584



Maison relais de Parmain

Le dispositif financé dans le cadre de l'allocation de logement temporaire a déployé une capacité de 597 places. Les 3 maisons relais implantées à Taverny, Cormeilles-en-Parisis et Parmain offrent une capacité totale de 95 places.

La période de mobilisation hivernale a permis une offre supplémentaire, à partir de novembre, de 96 places en structures pour hommes ou femmes isolés et jusqu'à 550 nuitées d'hôtels pour femmes avec enfants (au lieu des 450 sur la même période en 2013). Par ailleurs, un accueil de nuit sans hébergement à Cergy dispose de 25 places.

Dans le cadre du nouveau fonds pour l'accompagnement vers et dans le logement, un accompagnement des ménages hébergés à l'hôtel a été mis en place dans le département. Sur l'ensemble de l'année 2014, 124 ménages ont été stabilisés (372 personnes) et 138 ménages (414 personnes) ont pu bénéficier soit d'un accès au logement soit d'une proposition d'hébergement.

Un accompagnement social des personnes, effectué par la Croix-Rouge, a été mis en place dans le cadre des évacuations de campements illicites. 18 ménages (45 personnes) ont été mis à l'abri à l'hôtel et ont bénéficié de cet accompagnement en 2014.

II – Développer l'éducation artistique et culturelle dans les zones prioritaires

Les actions d'éducation artistique et culturelle sont principalement destinées aux quartiers prioritaires. Ainsi 7 villes du Val-d'Oise, parmi lesquelles Villiers-le-Bel, Argenteuil, Gonesse, Sarcelles et Saint-Ouen-l'Aumône, ont accueilli un projet relevant du dialogue entre structures culturelles et structures du champ social. Ces projets s'inscrivent dans une dynamique d'inclusion sociale par la culture et couvrent divers domaines : danse, musique, théâtre, arts plastiques, arts visuels. Ils ont concerné 824 participants de 3 à 60 ans, la tranche d'âge la plus touchée étant composée essentiellement de femmes de 26 à 59 ans soit 30% du public.

Par ailleurs, un contrat local d'éducation artistique (CLEA) a été conclu avec les villes de l'Est du département (Villiers-le-Bel, Sarcelles, Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Arnouville, Goussainville, Fosses et Marly-la-

Ville). 3 résidences missions dans le domaine du spectacle vivant (danse, théâtre et arts du cirque) ont concerné 2 200 jeunes de la maternelle au lycée. Ces derniers ont participé à des ateliers de création et ont bénéficié d'une tarification adaptée pour leur permettre de se déplacer dans les lieux de diffusion et de voir au moins 3 spectacles.

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, la ville de Garges-lès-Gonesse a bénéficié d'un soutien de la DRAC Île-de-France pour permettre aux artistes et enseignants du conservatoire d'intervenir auprès d'enfants (de la grande section maternelle au CE2), afin de mener des projets pluridisciplinaires de pratique artistique. Ces projets ont été présentés lors de temps de restitution et de valorisation impliquant la présence des parents. Ce type d'actions sera reconduit en 2015.



III – Lutter pour l'égalité des chances et contre les discriminations

La politique de la ville dans le Val-d'Oise

En 2014, le Val-d'Oise a perçu comme dotation **8 584 255€** répartis de la manière suivante :

Délégations reçues	
BUDGET 2014	8 584 255 €
Fongible (CUCS, CLAS, VVV)	5 534 255 €
PRE	3 050 000 €
dont dotations complémentaires	378 331 €
Agence nationale des chèques vacances (ANCV)	34 490 €
Cordées de la réussite	229 841 €
Internats de la réussite	46 000 €
Atelier santé ville de Persan	22 000€
subventions communes entrantes	10 000€

Il convient d'ajouter le financement de **54 postes adultes-relais**.

En 2014, l'État et l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) se sont fixés comme priorité le développement des actions relevant des thématiques suivantes :

- l'éducation et plus particulièrement la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;
- l'emploi et plus particulièrement l'accès à l'emploi pour les jeunes ;
- la santé et plus particulièrement les actions portant sur la santé mentale des plus jeunes.

Les actions ont ciblé les thèmes suivants :

Thème	Crédits ouverts répartis	%
Lien social, citoyenneté et participation des habitants	1 984 138,00 €	35,85%
Éducation et accès aux savoirs de base (hors PRE)	1 518 177,00 €	27,43%
Emploi et développement économique	1 026 040,00 €	18,54%
Culture et expression artistique	347 423,00 €	6,28%
Santé et accès aux soins	303 165,00 €	5,48%
Pilotage, ingénierie, ressources et évaluation	289 032,00 €	5,22%
Prévention et lutte contre les discriminations	37 279,00 €	0,67%
Logement et habitat	29 000,00 €	0,52%
Total	5 534 254,00 €	

Au total 821 actions ont été financées par la politique de la ville en 2014.

1) La réussite éducative

Cette thématique est abordée en politique de la ville au moyen de plusieurs dispositifs que sont :

- **les programmes de réussite éducative (PRE)** mis en place dans les zones d'éducation prioritaire et quartiers prioritaires depuis 2005. **Pour le Val-d'Oise, 15 PRE sont financés par les crédits politique de la ville et ont comme objectif principal de mettre en place un parcours individualisé pour les enfants de 2 à 16 ans.** Depuis 2012, 4 villes (Argenteuil, Cergy, Eragny et Villiers-le-Bel) ont expérimentés le PRE pour les 16-18 ans pour continuer à travailler sur cette tranche d'âge. Le recrutement de 2 délégués du préfet en charge de la réussite éducative sur le département a permis de mettre en place une évaluation poussée de ce dispositif ;
- **les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** sont destinés à susciter ou à renforcer l'intérêt des élèves pour les dis-



ciplines scolaires. **Ce dispositif, co-financé avec la caisse d'allocations familiale (CAF), a permis de financer 75 CLAS en politique de la ville.** Un travail important de contrôle et d'évaluation a été mené en partenariat avec la CAF, le conseil départemental et les délégués du préfet ;

- **les internats de la réussite** sont un dispositif qui vise à faciliter la scolarité d'élèves très motivés issus des quartiers prioritaires. **Le Val-d'Oise dispose de 7 internats de la réussite ;**
- **les cordées de la réussite** ont pour objectif de valoriser et de faciliter l'accès aux études supérieures pour les lycéens issus des quartiers prioritaires. **En 2014, le Val-d'Oise dispose de 11 cordées ;**
- **les actions portées dans les communes au titre de la réussite, portant plus particulièrement sur le décrochage scolaire.**



1ère promotion du lycée de la nouvelle chance de Kastler ayant obtenu leur baccalauréat 26 septembre 2014

2) L'emploi et le développement économique

L'emploi a fait l'objet, en 2014, d'une attention particulière pour encourager les initiatives destinées à réduire les freins à l'emploi pour des jeunes (- de 25 ans) et favoriser les actions visant à permettre aux jeunes sans diplôme d'accéder à des cycles de formation continue.

La DDCS contribue au développement de l'emploi dans le Val-d'Oise par le biais des emplois financés par le centre national pour le développement du sport (CNDS).

L'aide au financement d'emplois qualifiés est une priorité du CNDS. **Les emplois aidés dans le Val-d'Oise par le CNDS ont été au nombre de 27, soit un financement total de**

227 570 € (13,2 % de l'enveloppe totale du CNDS).

La DDCS a concouru à la création de 8 emplois dans les clubs sportifs. Elle a poursuivi, en outre, le financement de 19 conventions pluriannuelles d'emplois.

Enfin, la DDCS finance des emplois sportifs qualifiés (ESQ) à hauteur de 12 000 € par an pour deux comités départementaux et un club sportif afin de pérenniser ces emplois stratégiques.

3) La santé et l'accès aux soins

Le problème de la santé constitue un enjeu important pour les quartiers de la politique de la ville. **9 ateliers santé ville (ASV) ont été mis en place dans le Val-d'Oise dans les communes d'Argenteuil, Cergy, Eragny-sur-Oise, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Persan, Sarcelles et Villiers-le-Bel. Celui de Persan a été créé en janvier 2014.**

La création des ASV traduit la forte volonté des communes de s'investir dans la thématique de la santé et plus particulièrement dans celle de l'accès aux soins des personnes les plus défavorisées. La subvention de l'Acsé permet de



cofinancer le poste de coordonnateur. Il est à souligner que dans la majeure partie des communes ayant un ASV, les maires ont également signé avec

l'État un contrat local de santé.

Des réunions régulières sont également organisées avec la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS) pour faire le point sur l'avancement des dossiers.

4) Le lien social

Le lien social, l'accès aux droits et à la citoyenneté constituent le thème qui a reçu le plus de crédits en 2014. Ont ainsi été financées par les crédits politique de la ville des actions permettant aux habitants de mieux vivre ensemble et un meilleur accès aux droits.

➤ Le programme « adultes-relais »

Il permet à des habitants de quartiers prioritaires de plus de 30 ans, sans emploi, d'accéder à l'emploi en occupant des postes œuvrant dans la médiation sociale. **En 2014, 54 conventions étaient en cours dans le Val-d'Oise au profit de communes, d'établisse-**

ments scolaires et d'associations. Une action a été engagée en 2014 pour faire un diagnostic des besoins en poste adultes-relais et conduit au recrutement de 15 postes adultes-relais supplémentaires par rapport à 2013.

➤ L'opération « ville, vie, vacances » (VVV)

Cette opération vise à mettre en place, pour les enfants de 11 à 18 ans, pendant les vacances scolaires, des actions pour prévenir certains comportements à risque en leur permettant d'accéder à des projets culturels ou

sportifs. Trois campagnes sont organisées chaque année (printemps, été et hiver). **En 2014, 152 actions ont bénéficié d'un financement de l'Acsé et 9 actions d'un financement de l'ANCV.**



➤ Dans le domaine de la jeunesse et des sports

<p style="text-align: center;">Le service civique</p> 	<p style="text-align: center;">Le développement du sport pour tous</p> 
<p>En 2014, 183 volontaires ont effectué une mission de service civique dans le Val-d'Oise soit 51 % de plus qu'en 2013. Les volontaires effectuent leur mission dans des associations (75 %), des collectivités territoriales (20 %) et dans les services de l'État (5 %).</p> <p>S'agissant des services de l'État, une réunion d'échange entre des volontaires des services de la préfecture, le président de l'agence du service civique et le Préfet du Val-d'Oise a été organisée à la sous-préfecture d'Argenteuil le 4 septembre 2014.</p>  <p>La DDCS a mis en place, en partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), une expérimentation territoriale à la maison d'arrêt du Val-d'Oise (MAVO) à Osny. L'objectif est de lutter contre la récidive et permettre à des jeunes, sortant de prison en aménagement de peine (sous bracelet électronique) ou en sortie sèche, d'effectuer une mission de service civique.</p> <p>Les bénéficiaires de l'expérimentation sont des jeunes hommes de 18 à 25 ans de nationalité française (42 % des détenus). L'expérimentation porte sur une dizaine de jeunes détenus volontaires par an, pour des contrats d'engagement de service civique d'une durée de 8 à 10 mois.</p> <p>Une réunion départementale de présentation du dispositif a eu lieu le 20 juin 2014 en préfecture, présidée par monsieur Prieto, directeur du cabinet du Préfet.</p> <p>La DDCS a également continué son partenariat avec la Ligue de l'enseignement et Uniscité pour dispenser les formations civiques et citoyennes et les formations des tuteurs.</p>	<p>Le CNDS a pour mission de contribuer à la politique de développement du sport pour tous en confortant la structuration du mouvement sportif et sa professionnalisation. Au niveau départemental, les directives nationales dont la mise en œuvre relève de la DDCS ont fixé les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive en accompagnant le mouvement sportif dans le renforcement de l'emploi qualifié et la prise en compte des besoins de la population ; – encourager une promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique ; – contribuer à la mise en œuvre du plan « apprendre à nager ». <p>L'enveloppe allouée à la DDCS pour l'exercice 2014 était de 1 720 663 €.</p> <p>Cette enveloppe a été répartie pour financer les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'emploi qualifié (227 570 € soit 13,2 %) ; – le développement de la pratique du sport des personnes en situation de handicap tant physique que mental (73 actions pour un montant de 129 650 € soit 7,5 %) ; – l'action « handidécouverte », que la DDCS soutient en accompagnant le comité départemental olympique et sportif (CDOS) porteur de l'événement, le comité départemental handisport, le comité d'équitation et le comité de base-ball (20 500 € soit 30,8 %) ; – la promotion du sport comme facteur de santé (107 050 € soit 6,2 %) ; – les territoires en ZUS où 170 actions portées par des associations sportives ont été subventionnées soit 42,3 %.

5) L'habitat indigne

La DDT s'est substituée aux propriétaires défaillants sur 16 opérations afin de réaliser les travaux nécessaires à la sécurité ou la protection de la santé des occupants. Ces travaux d'office ont représenté un montant de 136 579 € de travaux et 1 320 € d'hébergement, avancés par l'État avant recouvrement auprès des propriétaires.

Parallèlement, l'Anah est intervenue dans le traitement de 10 logements indignes ou très dégradés. L'action de l'Anah pâtit de l'absence d'opération contractuelle avec les collectivités

locales mais cela devrait évoluer dans les prochaines années. Plusieurs communes ont en effet engagé des études préalables à la mise en place de dispositifs de lutte et de traitement de l'habitat indigne ou dégradé, en particulier dans les centres anciens et les petites copropriétés.

Une convention a par ailleurs été mise en place avec la direction régionale et interrégionale de l'équipement et de l'aménagement pour les chantiers complexes. Aujourd'hui, un chantier est en cours de réalisation.

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat – programme « habiter mieux »

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat a pour ambition d'investir tous les domaines relatifs à la précarité énergétique, en structurant l'ensemble des acteurs (entreprise, bureau d'étude, assistance à maîtrise d'ouvrage, financeur, bailleur privé ou social...).

La délégation locale de l'Anah a en charge le programme « Habiter mieux » qui vient en aide aux personnes à faible revenu et aux bailleurs souhaitant conventionner leurs logements.

En 2014, 539 logements de propriétaires occupants ont été aidés pour des travaux de précarité énergétique représentant 3 287 326 € de subvention, 39 logements de propriétaires bailleurs représentant 131 292 € et 794 logements en copropriété (propriétaires occupants et bailleurs) dans le cadre d'un dispositif opérationnel OPAH-CD ou plan de sauvegarde, pour un montant de 3 330 411 € d'aides aux syndicats.



IV – Assurer l'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du 28 mars 2011 prévoit un total de réalisation de 1 086 places dont 65 places répondant aux situations recensées dans les communes de moins de 5 000 habitants (40 places de caravanes) et la prise en compte de la ville d'Herblay (25 places de caravanes).

En 2014, 466 places d'aires d'accueil sont réa-

lisées et mises en service dans le Val-d'Oise, soit un taux de 43 % par rapport à l'objectif fixé par le schéma.

Il reste 91 places en attente d'ouverture. 30 de ces places devraient être mises en service sur la commune de Montmagny courant 2015. L'ensemble des mises en service à venir porterait le taux de réalisation à 52 %.



Aire d'accueil des gens du voyage à Taverny

VI – Rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP)

Le territoire compte un peu moins de 20 000 ERP dont plus de 70 % sont des petits établissements de catégorie 5 (commerces, cabinets de professions libérales,...). Parmi ces derniers, on estime que seulement 30 % sont aux normes d'accessibilité.

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier

2015. Une ordonnance du 26 septembre 2014 permet d'engager les travaux dans des délais contraints, sous forme d'une planification de travaux avec engagements sur des coûts prévisionnels. Tout responsable d'ERP doit déposer avant le 27 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) afin de poursuivre ou de programmer les travaux de mise en accessibilité pour tous les types d'handicapés.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

LA DDT ET LES ERP

En 2014, l'activité de la direction départementale des territoires s'est caractérisée par :

- 48 réunions préparatoires de commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) avec la DDCS, les représentants des associations de handicapés et des ERP. 850 dossiers d'accessibilité ont été présentés en CCDSA ;
- 165 visites de réception technique et 69 visites périodiques de sécurité ;
- 150 dossiers d'ERP instruits hors CCDSA (avis directs sur des dossiers mineurs) ;
- 90 avis consultatifs sur l'accessibilité des logements neufs sur demande des communes ;
- 8 contrôles logements toutes rubriques et 8 PV au procureur du TGI (accessibilité et ventilation).

PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'INNOVATION ET SOUTENIR L'EMPLOI

Le comité départemental de l'économie (CDE) et le service public de l'emploi départemental (SPED) ont été réunis en 2014 à raison de 11 réunions dans l'année. Ces réunions ont permis de présenter les nouvelles orientations gouvernementales, notamment les mesures du pacte de responsabilité et de solidarité et les dispositifs d'emploi aidé (emplois d'avenir, contrat de génération). Ces réunions permettent d'avoir un point d'actualité régulier sur la situation départementale en matière d'emploi et de conjoncture économique.

I – Soutenir le développement économique

1) Les visites d'entreprises

Les visites du service développement économique de la DIRECCTE Île-de-France portent prioritairement sur les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les pépites (entreprises de plus de 50 salariés en fort développement). La DIRECCTE rencontre également les entreprises dans le cadre de demandes d'avis, du suivi des entreprises en difficulté (qui ont saisi la COSAE, ou celles qui ont été ciblées en cellule opérationnelle

d'anticipation des mutations économiques – CORAME), ou de celles ayant des projets de développement, afin de les orienter vers les dispositifs d'aide existants.

En 2014, la DIRECCTE a réalisé en Île-de-France 875 visites d'entreprises, dont 280 ETI/pépites. **Sur le département du Val-d'Oise, 49 entreprises ont été rencontrées en 2014, dont 14 ETI/pépites.**



Visite du ministre Michel Sapin à l'entreprise CERPI Concept située à St-Ouen-L'Aumône - 5 juin 2014

2) Les demandes d'avis

Au niveau régional, la DIRECCTE a été saisie de 243 dossiers de demande d'assurance prospection auprès de la COFACE, dont **6 demandes sur le département du Val-d'Oise**. La DIRECCTE doit vérifier si l'entreprise concernée est en capacité de mener à bien son projet à l'export.

La DIRECCTE est également sollicitée pour les demandes initiales et de renouvellement de labellisation « entreprise du patrimoine vivant (EPV) ». Ce label est valable pendant 5 ans.

Au niveau régional, la DIRECCTE a instruit 77 dossiers EPV, dont **6 demandes sur le département du Val-d'Oise**.



II – Soutenir la recherche et l’innovation des entreprises et de l’enseignement supérieur

1) Les Investissements d’Avenir

Le PIA1, lancé en 2010, était destiné à améliorer le potentiel de croissance de long terme de l’économie française en renforçant l’investissement dans 4 secteurs prioritaires : l’enseignement supérieur ; la recherche, l’industrie et les PME ; le développement durable et l’économie numérique. Il a été doté de 34,6 Mds€.

L’Université de Cergy-Pontoise a porté plusieurs projets sélectionnés au titre du PIA1 :

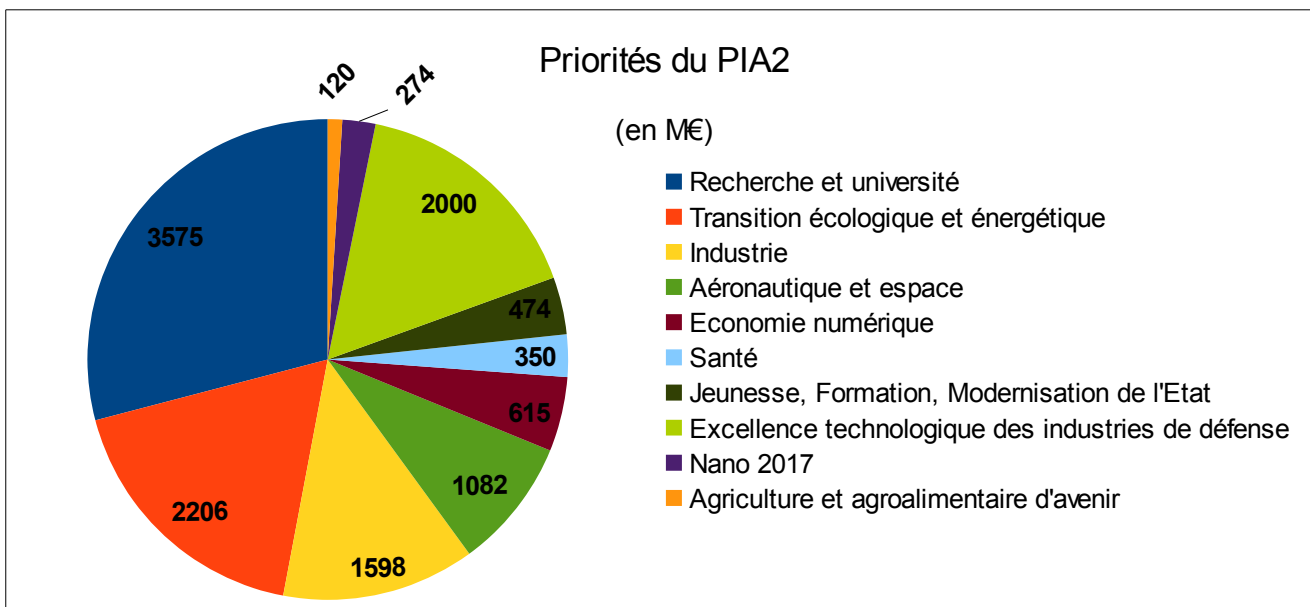
- l’équipement d’excellence PATrimoines matériels, Réseau d’Instrumentation, Multisites Expérimental (PATRIMEX) pour un montant de 6,4 M€ ;
- les laboratoires d’excellence Modèles Mathématiques et Economiques de la Dynamique, de l’Incertitude et des Interactions (MME-DDI) pour un montant de 4,5 M€ et Patrimoines Matériels, savoirs patrimonialisation, transmission (PATRIMA) pour un montant de 7 M€ ;
- le projet EFIDIS de création de 80 loge-

ments pour les apprentis du territoire pour un montant de 2,8 M€ ;

– le projet ITESCIA Cergy de restructuration d’un bâtiment de l’ITESCIA et de construction d’une extension afin de réunir sur un même site à Pontoise les formations supérieures en apprentissage pour un montant de 4 M€.

L’UCP est également partenaire de nombreux projets retenus dans le cadre du PIA1.

Le 9 juillet 2013, le Premier Ministre a annoncé le lancement de la 2^{ème} phase du PIA (PIA2) dans le cadre du plan « Investir pour le France ». Le PIA2 a été doté par la loi de finance initiale 2014 de 12 Mds€ et répond à deux objectifs : le renforcement de la compétitivité et le caractère durable du développement économique. Ces 12 Mds€ seront investis entre 2014 et 2024 et répartis selon dix priorités.



L’année 2014 a été l’année de préparation des cahiers des charges et d’élaboration des conventions avec les opérateurs. Les appels à projets ou à manifestations d’intérêts relatifs au PIA2 ont pour la plupart été lancés en fin d’année 2014 et début d’année 2015.

Le Président de la République a annoncé le 12 mars 2015 le lancement d’un PIA3, pour prendre la relève en 2017 du PIA1 et du PIA2, dont 95 % des crédits devraient avoir été consommés à cette échéance.

2) Les projets soutenus dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER)

La programmation régionale FEDER, pour la période 2007-2013, s'élève à 151,4 M€, dont 17,8 M€ attribués au département du Val-d'Oise pour la réalisation de 27 projets, pour un montant de factures certifiées à fin 2014 de 33 M€.

Les projets soutenus par le FEDER profitent essentiellement aux territoires prioritaires d'Argenteuil-Bezons et de Val-de-France, qui ont pu bénéficier respectivement de 4,3 M€ pour 4 projets programmés et de 6,3 M€ pour 8 projets programmés.

En matière de recherche et d'innovation, le projet TREVISE, plate-forme expérimentale d'analyse vibratoire, doit permettre de mener

des travaux de recherche et de développement sur les phénomènes vibratoires, avec une double approche théorique et expérimentale. Ce projet, qui a reçu le soutien des fonds européens pour un montant de 466 K€, s'inscrit pleinement dans la structuration de la filière de l'intelligence embarquée qui constitue un marché à fort potentiel de croissance. Un autre projet d'envergure, dans le domaine de la mécatronique, a été financé dans le département par le FEDER à hauteur de 3,2 M€ : le pôle mécatronique d'Argenteuil-Bezons qui permet d'offrir un accompagnement à la création d'entreprise du secteur ainsi qu'une vitrine technologique.



III – Soutenir l'emploi

La situation de l'emploi dans le Val-d'Oise

Fin décembre 2014, le Val-d'Oise compte 97 300 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B et C, dont 71 040 sans emploi (catégorie A). Le taux de chômage, au sens du BIT au dernier trimestre 2014, est de 10,1 % au plan national (métropole), il est de 8,9 % en Île-de-France de 10,2 % dans le département du Val-d'Oise.

- le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de 5,7 % sur un an ;
- le nombre de femmes demandeurs d'emploi atteint 33 240, soit une augmentation de 5,2 % sur un an ;
- le nombre d'hommes demandeurs d'emploi atteint 37 800, soit une augmentation de 6,2 % sur un an ;
- le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans atteint 10 000, soit une augmentation de 0,7 % sur un an ;
- le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus atteint 16 120, soit une augmentation de 10 % sur un an ;
- le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée atteint 35 950, soit une augmentation de 10,9 % sur un an.

1) L'accès à l'emploi

➤ Le recours aux contrats aidés

	2013	2014	Objectif 2014	Réalisation 2014
CUI CAE³	4 464	3 191	3 248	98,26 %
CUI CIE⁴	926	1 001	927	107 %
EAV non marchand	1 164	1 001	1 239	80,8 %
EAV marchand		445	310	143,6 %
Total	6 554	5 638	5 724	98,5 %

3 CUI CAE : contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi

4 CUI – CIE : contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi

Il est à noter la forte mobilisation des missions locales pour la prescription des emplois d'avenir. Les employeurs sont à 37 % des associations, 30 % des entreprises, 22 % des collectivités locales et

6 % des établissements sanitaires et sociaux. Cap Emploi a été signataire de 9 emplois d'avenir au bénéfice des personnes en situation de handicap.

➤ L'alternance

4 619 contrats d'apprentissage (4 374 en 2013) et 2 786 contrats de professionnalis-

ation (2 042 en 2013), dont 2 021 pour des jeunes, ont été conclus en 2014.



Visite du Président de la République à l'institut des métiers et de l'artisanat de Villiers-le-Bel - 6 mai 2014

➤ Les contrats de génération

Depuis le début de la mesure, 456 contrats de génération ont été conclus au bénéfice de 321

entreprises. Dans le Val-d'Oise, 152 accords ou plans d'actions ont été enregistrés.

➤ Les services à la personne (SAP)

26 agréments ont été délivrés à des organismes de services à la personne souhaitant exercer une activité au domicile de personnes fragiles. 130 récépissés de déclaration ont également été accordés, dont plus de 70 % à des auto-entrepreneurs. Des réunions mensuelles d'informations à destination des créateurs d'entreprise désireux de se lancer dans l'aide à domicile ont été réalisées réunissant en moyenne une douzaine de personnes grâce aux partenaires du territoire qui relayent

efficacement l'information.

En 2014, l'accompagnement des structures en difficultés a été renforcé, en collaboration avec le service des mutations économiques de l'UT95 de la DIRECCTE, les sections d'inspection du travail et le service homologue du conseil départemental, ce qui a représenté une vingtaine de rencontres sur l'année 2014.

14 agréments « entreprise solidaire » ont également été attribués dont deux renouvellements pour 5 ans.

➤ La politique d'insertion des travailleurs handicapés



L'UT95 de la DIRECCTE a accompagné les huit entreprises adaptées (EA) du département. L'action a été renforcée en

direction des EA les plus en difficulté. Le service a renforcé ses liens avec la maison départementale des personnes handicapées et Cap Emploi. Un nouvel accord d'entreprise sur l'emploi des travailleurs handicapés a obtenu l'agrément. Les 4 autres accords en vigueur font l'objet de bilans réguliers avec les entreprises.

- L'accès à la qualification : la validation des acquis de l'expérience (VAE) / titres professionnels

129 dossiers de demande de VAE ont été instruits : 98 ont reçu un avis favorable.

Deux projets de VAE ont été menés sur l'année :

- un accompagnement renforcé, confié à l'AFPA, pour des candidates en vue de l'obtention du titre d'assistante de vie aux familles ;
- une autre action reconduite, dans le cadre du dispositif CAP VAE, à destination des travailleurs handicapés des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des

entreprises adaptées du Val-d'Oise.

Suite aux sessions d'examen organisées par les centres de formation agréés du département, l'UT95 de la DIRECCTE a délivré 2 156 titres professionnels et 331 certificats de compétences professionnels (CCP). Les secteurs les plus visés par les candidats sont l'aide à domicile (titre d'assistante de vie aux familles), le transport (voyageurs et marchandises), la logistique ainsi que les métiers de la sécurité.

2) L'accompagnement des mutations économiques

- L'accompagnement des entreprises en difficulté

L'UT 95 de la DIRECCTE a suivi 1 748 licenciements économiques (procédures de plus de 10 suppressions de postes) dont 18 plans de sauvegarde de l'emploi en 2014, représentant 1 344 licenciements éco-

nomiques, avec notamment le plan de sauvegarde de l'emploi de l'entreprise Mory-Ducros dont le siège social était dans le Val-d'Oise (2 800 suppressions d'emploi sur l'ensemble du territoire français).



- Le redressement productif

L'année 2014 a vu la poursuite de l'activité de la cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises (COSAE) composée de représentants de la Préfecture, de la DDFIP, de l'URSSAF et de la DIRECCTE.

La COSAE du Val-d'Oise a ainsi traité 23 dossiers d'entreprises en 2014. La plupart des cas examinés concernent des difficultés de financement et/ou trésorerie. Parmi les solutions proposées, des rééchelonnements

des dettes fiscales et sociales ont pu être proposés dans le cadre des commissions des chefs de services financiers.

L'activité partielle, consistant en une indemnisation, versée aux salariés, en compensation de la perte de rémunération lorsque l'entreprise est contrainte de réduire ou suspendre momentanément son activité, a pu également être mobilisée.

- La convention du fond national de l'emploi (FNE)

Le FNE formation a pour objet de mettre en œuvre des mesures de formation professionnelle, afin de faciliter la continuité des salariés face aux mutations économiques et de favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois, en

cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production. **Une convention a été mise en œuvre en 2014.**

Le dialogue social territorial

« Les speed meetings écoconstruction »

Le dialogue social territorial, mené dans le Val-d'Oise par la DIRECCTE en 2013, a identifié la **nécessité d'accompagner la structuration de la filière écoconstruction, pour contribuer au développement de l'emploi dans ce secteur**. Dans ce cadre, la chambre des métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise a réalisé trois speed meetings en 2014, afin de faciliter la rencontre entre acteurs de la filière écoconstruction. Ces speed meetings ont compté en moyenne une vingtaine de participants (artisans, architectes...) qui ont pu développer leur réseau et faire remonter leurs besoins en formation, en particulier pour la certification RGE (reconnu garant de l'environnement), permettant à leurs clients particuliers de bénéficier des 30 % de crédit d'impôt sur leurs travaux.



« Les rendez-vous emploi du Grand Roissy »

Les premiers rendez-vous emploi du Grand Roissy se sont tenus le 14 octobre 2014 à Goussainville. 54 entreprises étaient présentes avec 814 offres d'emploi (136 CDI, 197 CDD et 481 contrats en alternance). Quelques 2 600 visiteurs ont été reçus, en majorité valdoisiens (63 %) et en recherche d'emploi (80 %). La quasi-totalité des exposants (96 %) s'est déclarée satisfaite des espaces et de la qualité de l'accueil. **Ces rendez-vous ont permis de confirmer le dynamisme du Grand Roissy comme bassin d'emploi**. Sur cette opération, la DIRECCTE était partenaire du GIP Emploi, de la Maison de l'Emploi de l'Est du Val-d'Oise et de Pôle Emploi.



3) L'emploi et l'insertion

L'UT95 de la DIRECCTE pilote ou suit toutes les structures subventionnées par l'État (Ministère de l'Emploi) et / ou le fonds social européen (FSE) :

- **les maisons de l'emploi (MDE) : suivi des plans d'actions des deux MDE du Val-d'Oise ;**
- **les missions locales (ML) : dialogues de gestion, conventionnement des 7 missions locales du Val-d'Oise**, suivi et animation de ces structures tout au long de l'année, création de la mission locale d'Argenteuil-Bezons ;
- **les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : dialogues de gestion, suivi et conventionnement de 13 entreprises d'insertion, de 12 associations intermédiaires, de 35 chantiers d'insertion portés par 18 structures et 3 entreprises de travail temporaire d'insertion**. Par ailleurs, l'UT95 de la DIRECCTE a

assuré le secrétariat du comité départemental de l'insertion et de l'activité économique (CDIAE) tout au long de l'année et a accompagné les structures d'insertion par l'activité économique dans la mise en œuvre de la réforme de l'IAE ;

- **le dispositif local d'accompagnement (DLA) : accompagnement de 56 structures associatives, dont 22 ont été repérées pour bénéficier d'un accompagnement par un consultant**. Ces accompagnements portent principalement sur la fonction employeur des associations et le projet associatif des structures. Le DLA intervient le plus souvent pour des associations œuvrant dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation et de l'insertion. L'UT95 de la DIRECCTE a participé à tous les comités d'appui (8 en 2014) et a également orienté des structures vers cet outil.

III – Soutenir l'activité agricole et forestière

2014 fut la première année de mise en œuvre du « fonds européen agricole de garantie » (FEAGA) prévu sur deux ans, qui vise à répondre à la menace de sanction financière de l'Europe sur les aides de la PAC.



1) Via les aides de la politique agricole commune (PAC)

- Pour le soutien aux productions (1^{er} pilier de la PAC)

Les aides directes végétales	Les aides directes animales
<p>468 dossiers PAC ont été déposés en 2014 par les agriculteurs du Val-d'Oise, représentant un montant d'aide de 17 M€, pour une surface agricole de 57 000 ha.</p> <p>Le recours à la télédéclaration a nettement progressé passant de 75 % en 2013 à 97 % en 2014, soit une progression de 29 %.</p>	<p>26 primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes ont été distribuées pour un montant de 160 000 € et 8 aides aux ovins/caprins pour un montant de 21 000 €.</p>

- Pour le développement rural (2nd pilier de la PAC) et la promotion de l'agriculture durable

Les aides à l'installation	Les aides à l'investissement	Les mesures agro-environnementales (MAE)
<p>3 installations de jeunes agriculteurs ont été aidées par l'État pour un montant de 42 600 €.</p>	<p>19 dossiers plan végétal environnement ont été subventionnés. 11 bénéficiaires ont été aidés pour un montant de 23 000 €.</p>	<p>En 2014, 48 exploitations agricoles sont engagées en MAE, pour un montant d'aide de 315 000 €.</p>

2) Accompagner les agriculteurs de la Plaine de Pierrelaye

Pour la quatrième année, un dispositif d'indemnisation a été mis en place pour compenser le différentiel de coûts de production lié à l'interdiction des cultures à destination de l'alimentation humaine et aux faibles rendements en blé et en colza sur la plaine.

En 2014, des aides d'un montant total de 26 756 € ainsi qu'une prise en charge du

syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) de 128 884 € ont été versées aux 18 exploitations agricoles ayant semé sur l'ancien périmètre d'épandage. Ce dispositif se poursuivra jusqu'en 2017 pour assurer le maintien de l'agriculture en place avant les futures opérations de boisement de la plaine.



3) Mettre en œuvre la réglementation de la chasse et de la forêt

Concernant la forêt, 4 plans simples de gestion (PSG) ont été agréés par le conseil du centre régional de la propriété forestière, 1 PSG a été contrôlé sur place avant agrément par la DDT et 4 PSG ont été contrôlés administrativement par la DDT. 19 demandes de coupe et de défrichements ont été contrôlés administrativement. Il n'y a pas eu d'aide à l'investissement forestier en 2014.

Concernant la mise en œuvre de la réglementation dans le domaine de la chasse, 545 plans de chasse petit et grand gibier ont été attribués et 4 battues administratives ont été réalisées. En 2014, la DDT a suivi la révision du schéma départemental de gestion cynégétique qui doit être renouvelé en 2015 et organisé le renouvellement des 7 lieutenants de louveterie du département.

Organiser une concertation avec les différents acteurs

Différentes commissions et organes consultatifs sont en place dans le département et concourent à la mise en œuvre des politiques agricoles, agro-alimentaires et du monde rural au niveau local. La DDT anime en particulier :

- la commission départementale d'orientation agricole (CDOA) pour donner un avis sur les politiques agricoles départementales, les projets d'installation des jeunes agriculteurs, les demandes d'agrandissement et d'autorisation d'exploiter et sur les aides. Elle s'est réunie 2 fois en 2014 ;
- le comité « agriculteurs en difficultés » (AGRIDIFF) s'est réuni fin 2014 pour examiner la situation d'agriculteurs en difficulté financière ;
- la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) pour rendre des avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Présidée par le Préfet, cette commission est composée de membres d'horizons différents (élus, professions agricoles, associations de protection de l'environnement). Elle exerce un rôle pédagogique important vis-à-vis des élus visant à rechercher l'équilibre entre activité agricole, développement urbain et protection des paysages sur le territoire val-d'oisien. Mise en place en juin 2011 dans le Val-d'Oise, cette commission s'est réunie à 2 reprises en 2014 et a examiné un PLU, un SCOT et un permis de construire ;
- la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage qui s'est réunie 3 fois en 2014. Cette commission étudie les arrêtés préfectoraux fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, ceux relatifs aux plans de gestion du faisane et du sanglier, les attributions du plan de chasse grand gibier et petit gibier, les dossiers d'indemnisation des dégâts aux cultures et les recours. Elle a également cette année fait la proposition des espèces du deuxième groupe à classer nuisibles pour une durée de trois ans ;
- une réunion d'information PAC, le 8 avril 2014, présentant les changements avec une information sur le 5^{ème} programme nitrates ;
- des réflexions conduites pour l'établissement d'un schéma départemental de circulation des engins agricoles ;
- des débats avec les acteurs pour l'élaboration d'un schéma directeur agricole pour le Grand Roissy.

PROTEGER LES CONSOMMATEURS ET ASSURER LA SECURITE SANITAIRE

I – Assurer la veille sanitaire

Les missions de l'ARS-DT95 concourant à la gestion des risques sanitaires

- la « veille et alerte » qui consiste en la réception de signalements et à la gestion des problèmes sanitaires liés aux maladies infectieuses transmissibles, y compris les infections liées aux soins (maladies nosocomiales). En cas de survenue de pathologie liée à des expositions environnementales à risque, l'ARS-DT 95 mène également des investigations afin de rechercher la source environnementale et établir les recommandations nécessaires afin de la supprimer ;
- la planification et gestion de crise sanitaire qui prennent en compte les menaces sanitaires de grande envergure d'origine environnementale ou infectieuse et mettent en place les procédures permettant d'y faire face.

1) La veille sanitaire

➤ La gestion des maladies à déclaration obligatoire

Pour les maladies dites à déclaration obligatoire, un dispositif de surveillance spécifique, prévu par l'article L. 3113-1 du code de la santé publique (CSP), est mis en place. 31 maladies, nécessitant une intervention plus ou moins urgente locale, nationale ou internationale, font l'objet, dès le diagnostic, d'une transmission obligatoire des données individuelles du patient à l'autorité sanitaire (article L. 3113-4 du CSP). Cette surveillance a deux objectifs : prévenir les risques d'épidémie et analyser l'évolution dans le temps de ces maladies

afin d'adapter les politiques de santé publique (calendrier vaccinal par exemple).

En 2014, 358 déclarations obligatoires (DO) ont été traitées par la cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire (pour 374 en 2013 et 322 en 2012).

L'ARS-DT95 a ainsi procédé à 40 investigations « environnementales » suite à des DO : légionellose (27), intoxication au monoxyde de carbone (7) et saturnisme infantile (6).

➤ Le suivi des infections associées aux soins (IAS)

Les IAS regroupent les infections nosocomiales en établissements de santé déclarées via e-SIN et les infections associées aux soins en établissements médico-sociaux dont les principales étiologies sont les

infections respiratoires aiguës (IRA) et gastro-entérites aiguës (GEA) et les gales en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

	2012	2013	2014
Nombre d'IAS dans les établissements	37	29	28

➤ L'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola

L'épidémie de maladie à virus Ebola touchant l'Afrique de l'Ouest et la préparation de la France au risque d'importation du virus sur le territoire national a fortement impacté l'activité de l'ARS-DT95 au cours du dernier trimestre :

- 18 diffusions de messages aux établissements de santé, professionnels de santé, ordres, préfecture, ... entre octobre 2014 et

janvier 2015 ;

- suivi des formations réalisées par le centre d'enseignement des soins d'urgence et des exercices organisés par les établissements de santé ;
- plusieurs réunions de suivi et de cadrage avec les partenaires.

Un épisode particulier au plus fort de l'activité concernant le suivi de cette épidémie a conduit les services du SAMU, du SDIS et de la Police Nationale à confiner le bâtiment administratif

de la Palette où est installée l'ARS-DT95. Ce confinement a fait l'objet d'une couverture médiatique large.

2) La planification et gestion de crise sanitaire

➤ Le plan blanc élargi

Une première trame du plan blanc élargi a été élaborée au cours du premier trimestre 2014. Cette phase a été suivie par une présentation aux principaux hôpitaux et au SAMU de cette première version. Une présentation a également été faite au cours d'une séance du comité départemental de l'aide médicale

urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) en octobre 2014.

La version finalisée sera achevée au cours du premier trimestre 2015 pour être arrêtée par le préfet avant fin juin 2015.

➤ Le plan iode

L'ARS-DT95 a poursuivi sa participation à la finalisation du dispositif ORSEC iode départemental et a participé à la préparation et à la réalisation d'un exercice de sécurité civile visant à valider le schéma de livraison des com-

primés d'iode de potassium dans les 39 centres infra-départementaux. L'exercice a confirmé que le schéma choisi est adapté aux contraintes de temps pour la distribution des comprimés.



II – Protéger les consommateurs

1) La protection économique du consommateur

Les missions de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)

La DDPP veille à la qualité de l'information des consommateurs et au respect de leurs droits. Qu'il s'agisse de produits alimentaires, de produits industriels ou de prestations de services, la loyauté de l'information dispensée, tant sur l'étiquetage que sur les publicités, par rapport au prix, au contenu ou aux propriétés affichées doit être sans faille. Certaines modalités de vente sont par ailleurs réglementées compte tenu du déséquilibre de la relation entre le professionnel et le consommateur (notamment la vente en ligne, par démarchage téléphonique ou à l'aide de crédit à la consommation).

La DDPP a vérifié 6 497 points de réglementation tendant à la protection des consommateurs au cours de 2 469 visites dans 2 049 établissements du département. 1 163 visites ont donné lieu à constatation d'infractions. Près de 24 % des cas ont des

suites correctives (injonctions ou mesures de police administratives) ou répressives (procès verbaux). Dans les autres cas, des suites pédagogiques (rappel de la réglementation) ont été privilégiées.

Les enquêtes de la DDPP en 2014

En 2014, des enquêtes, dont la thématique est choisie en fonction de l'actualité réglementaire, des évolutions des pratiques, de l'émergence ou de la sensibilité d'un secteur et enfin du tissu économique local, ont été menées dans le Val-d'Oise particulièrement dans les domaines suivants :

- les pratiques commerciales des agents immobiliers et marchands de liste ;
- l'étiquetage énergétique et la loyauté de l'information sur les prix en matière de vente d'équipements électriques et électroniques ;
- la recherche de pratiques commerciales déloyales dans le secteur de la vente de véhicules d'occasion ;
- l'insertion d'encarts publicitaires dans les annuaires professionnels ;
- la surveillance de l'affichage des prix dans les grandes et moyennes surfaces ;
- le contrôle des allégations environnementales ;
- la qualité des fruits et légumes ;
- la loyauté de l'information dans le secteur des plats préparés : véracité des listes d'ingrédients, mentions spécifiques à la viande bovine, conformité aux réglementations ou aux usages... ;
- l'information du consommateur par les professionnels de santé.

Par ailleurs, la DDPP a effectué 17 contrôles approfondis sur un portefeuille de 61 entreprises alimentaires productrices, importatrices ou introductrices sur le marché français et de dimension à minima régionale quant à la loyauté pour le consommateur des

produits offerts. La périodicité des contrôles est fixée en fonction d'une analyse de risque prenant en compte notamment la sensibilité du secteur au regard des réglementations ou de leurs antécédents.

2) L'accueil des consommateurs

La DDPP a reçu 850 plaintes ou demandes d'information de particuliers ou de consommateurs sur ces sujets. Dans 90 % des cas, elle indique la marche à suivre ou réoriente vers les services de l'État compétents, ou le plus souvent, les organismes de médiation ou le tribunal à même d'intervenir à l'amiable ou judiciairement dans le cadre des règlements de li-

tiges civils. La DDPP répond alors en moins de 10 jours dans 99 % des cas, respectant ainsi les engagements Marianne. **Dans 10 % des cas, une enquête est lancée, les faits étant susceptibles de relever d'une réglementation que la DDPP a la charge de vérifier. Elle traite alors la requête dans le délai de 2 mois dans 90 % des cas.**

3) La protection physique du consommateur

Les agents de la DDPP mettent en œuvre les réglementations relatives à la sécurité physique des consommateurs à l'occasion de l'utilisation de produits industriels de consommation courante ou dans le cadre de la mise en œuvre de prestations de service. Grâce aux plans de surveillance et de contrôle, 54 prélèvements ont été effectués concernant le petit électroménager, les jouets, les articles de puériculture, les cosmétiques, les produits biocides et les produits phytopharmaceutiques et les matériaux au contact alimentaire. **587 visites d'établissements ont concerné ces points.**

De la même manière que pour les produits alimentaires, 18 des 57 entreprises inscrites au portefeuille en raison d'une analyse de risque, produisant, important ou introduisant sur le marché français des produits industriels, ont été suivis dans le Val-d'Oise, principalement

au titre de la sécurité de leurs produits.

Il est à noter l'importance du secteur de la production des produits cosmétiques dans le cadre du pôle de compétitivité Cosmétique Valley. À l'occasion de la mise en place de normes relatives aux bonnes pratiques de fabrication opposables aux entreprises depuis le 11 juillet 2013, la DDPP a mené une action spécifique sur ce sujet par un examen des pratiques et des procédures à formaliser par les sociétés au regard des risques de contamination bactériologique des produits, de nettoyage des locaux ou encore d'évaluation des matières premières.









27 alertes impliquant un produit industriel ont concerné le département. La présence de Yamaha France conduit à de nombreuses vérifications des mesures de retrait ou de rappel de moto mises en œuvre par l'entreprise (30 % des vérifications).

III – Assurer la sécurité sanitaire, environnementale, animale et alimentaire

1) La santé environnementale

Afin de vérifier le respect des dispositions réglementaires en matière de sécurité sanitaire, l'ARS-DT95 procède à des inspections et

contrôles de logements ou d'établissements. Ainsi, **en 2014, l'ARS-DT95 a mené 336 contrôles.**

Habitat insalubre	Saturnisme (plomb)	Captages installations eau potable	Légionelles	Bruit	Déchets d'activités de soins infectieux	Piscines	Installations de conditionnement d'eau
							
05	28	15	8	3	3	6	2

L'ARS-DT95 est également chargée de l'instruction de procédures administratives relevant du code de la santé publique. **En 2014, 189 arrêtés préfectoraux (AP) ont été préparés par l'ARS-DT95** : 97 AP portant sur l'habitat

insalubre, 64 AP sur la mainlevée d'arrêtés d'insalubrité, 21 AP sur des situations d'urgence sanitaire et 4 AP sur des autorisations de distribution et de contrôle d'eau potable.

➤ L'habitat insalubre et la lutte contre l'habitat indigne

La gestion des signalements reçus par l'ARS-DT95 a conduit à la **signature de 118 AP d'insalubrité** (97 AP d'insalubrité et 21 AP d'urgence) concernant 128 logements (154 en 2013). **L'ARS-DT95 a été destinataire de 14 recours** (7 recours gracieux et 7 contentieux administratifs).

L'ARS-DT95 est chargée de la lutte contre l'habitat insalubre dans le département du Val-d'Oise. S'agissant de l'habitat indigne, outre la réalisation de contrôles et d'instruction de dossiers d'insalubrité, elle assure l'animation du pôle départemental de lutte contre l'habitat

indigne (PDLHI), soit 2 réunions plénières en 2014. Dans ce cadre, un bilan de l'habitat insalubre a été diffusé à l'ensemble des maires du département ainsi qu'aux partenaires du PDLHI. Il est à noter l'augmentation significative du nombre d'AP d'insalubrité pris par rapport aux années précédentes (97 AP en 2014 contre 21 en 2007 et 58 en 2010), témoignant ainsi d'une réelle mobilisation départementale pour intensifier la lutte contre l'habitat indigne.

Actions d'informations menées en 2014 par l'ARS-DT95

- information sur l'habitat indigne auprès des membres de la commission DALO ;
- réunions avec la DDCS et la DDT pour l'élaboration d'un protocole établissant les relations inter-services dans le cadre du relogement et de l'hébergement des familles sortant d'habitat indigne ;
- participation à l'élaboration du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ;
- formation à la problématique de l'insalubrité et de l'hygiène de l'habitat, 12 agents de mairies (mairies de Beaumont-sur-Oise, Domont, Fosses, Herblay, Montmorency, Saint-Ouen l'Aumône, Villiers-le-Bel) ;
- participation à 2 réunions et 2 formations dispensées en 2014 en qualité de membre du pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PNLHI).



➤ Le contrôle sanitaire des eaux



4 972 contrôles de la qualité d'eau ont été réalisés en 2014

(eau potable : 2 847, eau de piscine : 1 929, eau thermale : 92, eau condition-

née : 87, eau de baignade : 17). **400 contrôles ont mis en évidence une ou plusieurs non-conformités de la qualité de l'eau** (eau de piscine : 302, eau potable : 95, eau thermale : 2, eau conditionnée : 1). Pour ces situations de non-conformités, l'ARS-DT95 établit des mesures de gestion (diffusion de recommandations sanitaires et/ou injonctions aux exploitants concernés selon le niveau de non-conformité). Les bulletins sanitaires comportant les résultats des contrôles de la qualité

de l'eau et un avis sanitaire sont consultables par le public : affichage en mairie pour l'eau potable et dans les piscines.

Les résultats des contrôles de l'ARS-DT95 (eau potable et eau de baignade) sont également mis en ligne sur internet

(www.eaupotable.sante.gouv.fr et <http://baignades.sante.gouv.fr>)

En outre, l'ARS-DT95 élabore chaque année une fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée pour chaque zone de distribution d'eau du département (214 fiches d'information réalisées en 2014). Chaque abonné au service d'eau reçoit cette fiche avec sa facture d'eau. 210 bilans de la qualité des eaux plus détaillés ont été élaborés par l'ARS-DT95 et adressés aux maires et présidents de syndicats des eaux, ce qui leur permet d'avoir une vision globale de la qualité des eaux et de la situation administrative de leurs installations de production d'eau.

➤ Les avis sanitaires sur les projets d'aménagements, d'urbanisme et activités industrielles

L'ARS-DT95 fournit une expertise sanitaire sur des projets d'aménagement, de création d'établissements ou d'installations industrielles. À ce titre, elle a établi **146 avis sanitaires en 2014** :

- 43 avis concernant les projets d'aménagement : 34 avis à l'autorité environnementale, 3 avis relatifs au code de l'environnement / police de l'eau, 5 avis concernant des infrastructures de transport ou de stockage d'énergie (électricité ou gaz), 1 avis relatif au code minier (stockage souterrain de gaz naturel) ;
- 85 avis concernant les procédures d'urbanisme : 38 avis concernant des plans locaux

d'urbanisme (porter à connaissance, avis de l'État, sollicitation mairie) ; 28 avis concernant des demandes de permis de construire (hors autorité environnementale) et 19 avis d'urbanisme à l'autorité environnementale (avis et procédures cas par cas) ;

- 19 avis plans/programmes à l'autorité environnementale (avis et procédures cas par cas dont 2 contrats de développement territorial) ;
- 11 au titre des ICPE ;
- 7 concernant des dossiers de type « sites et sols pollués ».

➤ Les sites et sols pollués

Deux dossiers ont particulièrement mobilisé la cellule en 2014 :

- le suivi de l'ancien site industriel OMG Vasset à Ezanville. L'ARS a saisi en 2014 la cellule interrégionale d'épidémiologie CIRE Île-de-France- Champagne-Ardenne pour évaluer l'impact sanitaire de la pollution sur les populations riveraines ;
- la plaine de Pierrelaye avec le suivi des

études concernant le projet de boisement et d'aménagement dans le cadre du projet présidentiel du « million d'arbres » au sein du Grand Paris et le suivi de l'étude sur les plombémies attendues dans les zones urbanisées ayant fait l'objet d'épandages d'eaux usées dans le Val-d'Oise (plaine de Pierrelaye) et dans les Yvelines menée par la CIRE Île-de-France.

2) La sécurité alimentaire

La DDPP du Val-d'Oise a procédé à 1 120 inspections ou contrôles de la filière agro-alimentaire, de l'amont jusqu'au consommateur final. Ces inspections ont conduit à 28 mises en demeure, 49 mesures de police administrative, 59 procès verbaux et 2 fermetures d'établissement et près de 770 kg de denrées animales ou d'origine animale saisies (dont 400 kg dans une seule boucherie). 80 inspections ont concerné les établissements agréés (abattoirs, ateliers de produits à base de viande, ateliers agro-alimentaire, entrepôts...). Les crèches, les restaurants scolaires, hospitaliers, de maisons de retraite et la restauration d'entreprise ont fait l'objet de 58 inspections, dont 7 en cuisine centrale distribuant dans de très nombreux offices satellites.

Mission de service public, la réponse à des de-



En 2014, la DDPP a investigué sur l'offre des grandes et moyennes surfaces par l'intermédiaire des « Drive ». Ce modèle d'achat sur internet et de collecte des courses sur site a connu un développement particulièrement important ces 3 dernières années. 14 établissements ont fait l'objet de vérification, tant sur le

mandes de professionnels vient compléter les inspections programmées : instruction des demandes d'agrément ou d'autorisation, inspection permanente des viandes à l'abattoir d'Ezanville qui nécessite une mobilisation renforcée au moment de la fête de l'Aïd El Kebir, 256 certificats à l'exportation ont été délivrés.

28 toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ont été traitées dans le département en lien avec l'ARS tant en restauration collective qu'en remise directe au consommateur. Ce chiffre est comparable à celui de 2013. Le contrôle du secteur de la restauration commerciale, traditionnelle ou rapide, s'impose toujours compte tenu d'un taux d'anomalie supérieur à 30 %. L'hygiène des locaux ou la formation font régulièrement défaut.

site internet que sur place et tant en matière d'information du consommateur (véracité des prix et des offres promotionnelles, étiquetage..) qu'en sécurité alimentaire (date limite de consommation, température des conservations des denrées). 10 ont présenté des non conformités à un titre ou a un autre.

3) la santé animale

Les inspections ont concerné les élevages d'animaux de rente, les établissements détenant des carnivores domestiques ou des équidés ainsi que les établissements détenant ou présentant de la faune sauvage captive. À ces

inspections, s'ajoute la fin des investigations liées au cas de crise de rage d'octobre 2013, le terme de la période de surveillance du périmètre étant fixée au 28 avril 2014.

	2013	2014
Nombre d'inspections	96	95
* ayant conduit à mise en demeure	6	1
* ayant conduit à des procès verbaux	3	6

218 demandes d'agrément ou d'autorisation (227 en 2013) ont été traitées (en incluant les expositions et concours, les mises sous surveillance de carnivores domestiques, les autorisations d'introduction de fientes de volailles, les certificats de suivi des mouvements d'ani-

maux et de produits d'origine animale et les certificats de capacités/autorisations d'ouverture) ainsi que 255 certificats export concernant des animaux de compagnie et chevaux (147 en 2013).

La lutte contre l'abattage clandestin et l'accompagnement des marchés en vif lors de l'Aid (5 marchés d'animaux ont été autorisés et contrôlés) ont conduit à de nombreuses vérifications de l'identification, des conditions de transport ou d'hébergement et de l'abattoir de destination des ovins. L'offre de moutons s'est située à 4 200 animaux (4 300 en 2013) se répartissant sur les 5 marchés, essentiellement à l'abattoir d'Ezanville. À ces marchés, s'ajoute l'offre des

boucheries traditionnelles, dont certaines commercialisent de gros volumes à cette période (ferme du Spahi à Argenteuil et boucherie de l'Oise à Eragny-sur-Oise par exemple). Concernant les filières souterraines, une vingtaine de moutons vivants et une dizaine de carcasses ont été saisies. Les moutons ont été saisis par voie judiciaire et placés dans l'attente du jugement auprès d'associations de protection animale.

Autres faits marquants de l'année 2014

- 2 élevages bovins ont été mis sous surveillance par arrêté préfectoral, suite à des résultats positifs lors du dépistage réglementé de la tuberculose bovine. Dans les 2 cas, la suspicion a été levée suite à des examens complémentaires qui se sont révélés négatifs ;
- 1 élevage bovin a été mis sous surveillance par arrêté préfectoral suite à des résultats positifs lors du dépistage réglementé de la fièvre catarrhale ovine. La suspicion a été levée suite à des examens complémentaires qui se sont révélés négatifs ;
- 1 élevage ovine a été mis sous surveillance par arrêté préfectoral suite à des résultats positifs lors du dépistage réglementé de la brucellose ovine. La suspicion a été levée suite à des examens complémentaires qui se sont révélés négatifs ;
- environ 80 reptiles ont été saisis dans un établissement d'exposition itinérante lors d'une opération menée conjointement avec l'office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).



**Direction
départementale
de la protection
des populations**

Tous domaines confondus, la DDPP a mené 89 contrôles dans le cadre des opérations lancées par le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF).